



NATIONS UNIES DROITS DE L'HOMME
PLAN DE _____
2018 _____ 2021 GESTION



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

NATIONS UNIES DROITS DE L'HOMME
PLAN DE _____
2018 _____ 2021 **GESTION**



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

INTRODUCTION

Ce document définit la feuille de route du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) pour les quatre années 2018-2021.

En 2017, le HCDH a mené des consultations internes ainsi qu'avec les États Membres, le système des Nations Unies, la société civile, la communauté philanthropique et le secteur privé en vue de définir ses priorités à venir. Plus de cent États, cent quarante autres parties prenantes et une grande partie du personnel du HCDH ont contribué à cette réflexion aux niveaux national, et régional ainsi qu'aux sièges à Genève et New York. Des consultations régionales ont pris place à Bangkok, Panama City, Beyrouth, Bruxelles et Addis-Abeba. Au total, neuf cents personnes ont répondu à une enquête en ligne. Les résultats d'un atelier portant sur la définition d'une « Vue d'ensemble du futur » ont été complétés par une analyse indépendante des tendances futures en matière de droits de l'homme. La nouvelle feuille de route du HCDH émane de ces diverses consultations et conseils d'experts et des leçons tirées d'expériences passées, y compris des résultats d'évaluations et d'audits.

Le processus de consultation a confirmé que les six '**piliers**' organisant le travail du HCDH – tels que définis dans le plan de gestion 2014-2017 - n'avaient rien perdu de leur validité : soutenir les **mécanismes internationaux des droits de l'homme**; intégrer pleinement les droits de l'homme dans les efforts de **développement**, de **paix** et de **sécurité**; promouvoir les principes fondamentaux de **non-discrimination**, **d'établissement des responsabilités et de participation**.

Cependant, le monde est en bouleversement permanent, et le HCDH doit s'adapter à ces

changements de manière continue. Au cours des quatre prochaines années, le HCDH introduira dans ses différents '**piliers**' des **évolutions** majeures afin de contribuer à prévenir les **conflits**, **la violence et l'insécurité**; à **élargir l'espace civique** et la **mobilisation globale pour les droits de l'homme**. Le HCDH adaptera également son travail pour mieux comprendre et s'engager dans certains **enjeux contemporains majeurs** à savoir *les changements climatiques, l'espace digital, les inégalités, la corruption et les mouvements de population*.

La feuille de route du HCDH est solidement ancrée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Tout d'abord, nous concentrerons nos efforts sur l'engagement du Programme 2030, fondé sur les droits de l'homme, à ce que « personne ne soit laissé de côté », tout en **mettant en lumière** les droits humains des **femmes**, des **jeunes** et des **personnes handicapées**.

Pour avoir un réel impact sur les droits de l'homme, nous devons également améliorer nos méthodes de travail, **notamment en stimulant l'innovation**. **Ceci permettra** de mieux mobiliser le soutien à la promotion et à la protection des droits de l'homme par une **communication** plus efficace et des **partenariats** mutuellement bénéfiques.

Nous sommes convaincus que cette approche permettra de mieux répondre aux enjeux contemporains et à venir qui affectent les droits de l'homme. Nous sommes certains qu'elle fournira une base solide pour les activités du Haut-Commissariat et contribuera à relever les défis relatifs à la défense des droits de chacun dans un monde en bouleversement constant.



TABLE DES MATIÈRES

6	UN CONTEXTE GLOBAL EN CHANGEMENT
8	VERS LE FUTUR
16	LES PILIERS DE NOTRE PROGRAMME
40	'ÉVOLUTIONS' DE NOS PILIERS POUR ACCROÎTRE LEUR PERTINENCE
46	METTRE EN AVANT LES FEMMES, LES JEUNES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES
50	CHANGER NOTRE MODE DE FONCTIONNEMENT
56	LES OBJECTIFS POUR 2018-2021

UN CONTEXTE GLOBAL EN CHANGEMENT

6

Grâce à la Déclaration universelle des droits de l'homme promulguée pour la première fois il y a soixante-dix ans, en 1948, un nombre extraordinaire d'institutions et de lois promeuvent et protègent les droits de l'homme à travers le monde. Ce document-phare, défendu par de courageux défenseurs des droits de l'homme et des dirigeants visionnaires, a contribué à changer le monde. Des millions de personnes ont acquis plus de liberté et d'égalité et se sont senties encouragées à défendre leurs droits. Des millions de personnes ont bénéficié d'un meilleur accès à la justice, aux services de base et à l'égalité des chances. L'exploitation a été remise en question et la pauvreté a baissé dans beaucoup de pays. De nos jours, plus de jeunes sont scolarisés et les filles peuvent poursuivre leur éducation. Les grandes maladies, autrefois communes, ont été éradiquées ou sont devenues rares. Les dictatures oppressives ont été remplacées par des systèmes participatifs de gouvernance qui ont pour objectif de servir le peuple. Enfin, les auteurs des violations des droits de l'homme les plus atroces, y compris de génocide, ont été poursuivis par des tribunaux internationaux.

Et pourtant, malgré de nombreuses avancées, nous avons aussi échoué. Les indices d'inégalité sociale et économique ont explosé dans la majorité des pays, sapant tant la confiance du public dans les institutions politiques et économiques que toute foi en l'avenir. Alors que les entreprises privées et une poignée d'individus ont acquis des fortunes colossales, de nombreux États se battent afin de trouver les ressources nécessaires pour gouverner efficacement ou pour fournir les services publics

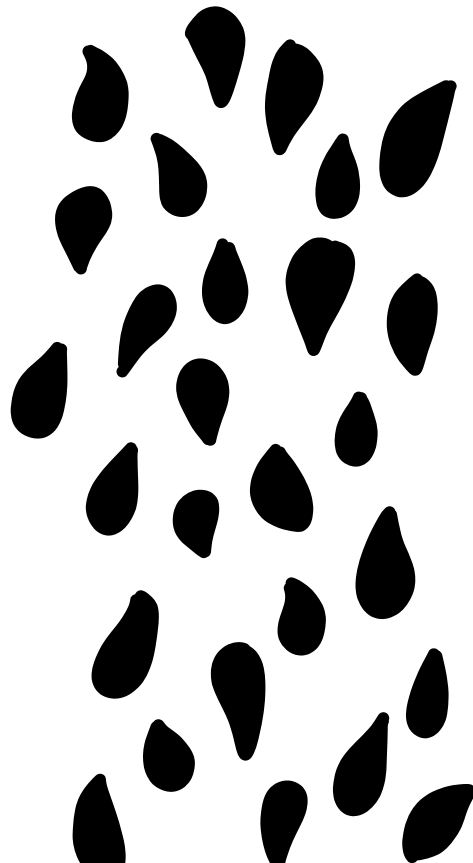
essentiels. Sans compter le fait que des niveaux élevés de corruption aggravent le problème. Les gouvernements continuent d'incriminer les voix dissidentes pour diverses raisons. Enfin, nous faisons face au retour d'un État « sécuritaire » alors que les libertés fondamentales reculent dans chacune des régions du monde.

Les droits de l'homme sont actuellement confrontés à de multiples menaces. Ainsi, l'avenir de nombreuses communautés est menacé par le changement climatique. Les tensions, les inégalités et les conflits ont poussé des millions de gens à fuir leur pays d'origine, souvent au prix de grands sacrifices. De plus, un nationalisme agressif est en hausse, porté par la réaffirmation du racisme et de la xénophobie et un recul de la honte. Des mesures antidiscriminatoires et promouvant plus de justice sont démantelées par ceux qui misent sur la haine et l'exploitation. Nous avons cru qu'un monde plus connecté améliorerait la connaissance et la tolérance. Dans les faits, un monde plus inégal a encouragé le repli sur le nationalisme identitaire et l'hostilité.

Il est plus que probable que les incertitudes, les conflits et les inégalités continueront de dominer dans les années qui viennent. Cependant, certaines tendances plus profondes et à long terme peuvent devenir positives : des avancées dans l'éducation, une classe moyenne en expansion, un meilleur accès à l'information, des communications plus rapides, sont des éléments qui peuvent améliorer la capacité de millions de personnes à s'organiser

et à revendiquer, exercer et défendre leurs droits. Le progrès technologique peut nous fournir les moyens de diagnostiquer et de traiter les maladies, d'augmenter les récoltes, de préserver l'énergie, d'anticiper les catastrophes ou d'éliminer les formes les plus hasardeuses du travail humain. Les finalités supérieures auxquelles répondent les Objectifs du Développement Durable signifient que, dans de nombreux pays, ceux qui élaborent les politiques travaillent à présent d'une manière unifiée avec de nouveaux mouvements sociaux pour relever les nombreux défis auxquels nous devons faire face. À la progression de la crainte, de l'incertitude et de l'intolérance, a répondu celle des efforts pour y résister.

Notre environnement est en train de changer d'une manière qu'il nous est difficile de comprendre, provoquant des conséquences qu'il nous est difficile d'anticiper. Pourtant, les droits de l'homme demeurent notre référence la plus sûre et la plus universelle. Ils peuvent nous aider à avancer vers l'inclusion, vers une prospérité pérenne, vers la justice, la dignité, la liberté et une paix durable. Ensemble ou individuellement, nous pouvons combattre la haine, le désespoir et l'égoïsme afin de construire des sociétés où chacun trouve sa place pour vivre et s'épanouir. Dans un monde divisé de tant de façons, les droits de l'homme peuvent nous unir. Dans un monde si incertain, les droits de l'homme sont comme une étoile qui nous guide.



VERS LE FUTUR

8

Les droits de l’homme, la paix et la sécurité ainsi que le développement, sont les trois piliers des Nations Unies. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme (HCDH), dirigé par le Haut-Commissaire aux droits de l’homme, est la principale entité des Nations Unies en matière de droits de l’homme.

Afin de répondre à ses responsabilités, le HCDH suivra un cadre solide pour obtenir les résultats attendus d’ici fin 2021. Cette feuille de route est basée sur les résultats des consultations avec les États Membres, le système des Nations Unies, la société civile, la communauté philanthropique et le secteur privé. Il s’inscrit fermement dans le cadre stratégique du Secrétaire Général pour 2018-2019 ; intègre les fonctions découlant des mandats confiés au Haut-Commissariat par les organes intergouvernementaux des Nations Unies ; et reflète le mandat global du Haut-Commissaire de promouvoir et de protéger l’ensemble des droits de l’homme pour tous.

La feuille de route vers 2021 comprend :

- i. Six *‘piliers’* thématiques formant la base solide sur laquelle le travail du Haut-Commissariat reste fondé :
 - Soutenir (1) le *système des droits de l’homme des Nations Unies*.
 - Intégrer les droits de l’homme au sein des autres piliers des Nations Unies à savoir : (2) le *développement* et (3) la *paix* et la *sécurité*.
 - Faire progresser les principes fondamentaux de (4) *non-discrimination*, (5) *d’établissement des responsabilités* et (6) de *participation*.

Le travail relevant de ces piliers recouvre les principaux éléments de notre mandat, permettant une couverture des droits de l’homme, dans tous les pays, tant globale que stratégique (en tenant compte des ressources limitées). De plus, ces piliers thématiques sont indivisibles, interdépendants, et se renforcent mutuellement.

ii. **Quatre ‘évolutions’ majeures** de notre approche pour mieux adapter notre travail au contexte extérieur qui change. Elles nous aideront à nous concentrer tant sur les principales menaces aux droits de l’homme que sur les occasions de mieux protéger et promouvoir les droits. Ces évolutions visent à :

- Soutenir la **prévention des conflits, de la violence et de l’insécurité.**
- **Protéger et élargir l’espace civique.**
- Inspirer un **mouvement global de soutien à la promotion et à la protection des droits de l’homme.**
- Faire progresser les droits de l’homme dans un **contexte d’enjeux émergents globaux.**

Ces ‘évolutions’ vont unifier les efforts au sein du Haut-Commissariat pour donner une cohérence, une ambition et une mesurabilité de l’impact des droits de l’homme dans le monde incertain où nous vivons.

iii. **Notre travail sera axé sur l’être humain.**

Dans tout ce que nous entreprendrons, nous **mettrons en lumière** les droits des **femmes**, des

jeunes et des **personnes handicapées**, y compris lorsque nous nous concentrerons sur les droits de l’homme d’autres groupes de la population. Afin de soutenir l’engagement de l’Agenda 2030 en faveur du développement durable, fondé sur les droits de l’homme, à ce que « personne ne soit laissé de côté », nous soulignerons les préoccupations des femmes, des jeunes et des personnes handicapées en matière de droits de l’homme, y compris en tant que défenseurs de ces droits.

iv. **Un engagement pour plus d’efficacité organisationnelle.**

Dans nos activités quotidiennes, nous investirons plus d’efforts dans des domaines qui amélioreront les résultats de nos programmes et dans lesquels des changements sont nécessaires pour garantir la pertinence et l’efficacité continues de nos opérations. Ce qui implique d’améliorer notre efficacité organisationnelle afin **d’encourager l’innovation et le savoir dynamique** et de mieux mobiliser le soutien aux droits de l’homme grâce à une **communication** plus effective et des **partenariats mutuellement bénéfiques.**

THÉORIE DU CHANGEMENT

CE QUE NOUS FAISONS

- FOURNIR UNE EXPERTISE JURIDIQUE SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DES DROITS DE L'HOMME
- FACILITER L'APPRENTISSAGE ET LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES
- PRODIGER UNE ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME
- ACCROÎTRE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC AUX DROITS DE L'HOMME
- COMMUNIQUER
- SUIVRE LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LE MONDE ENTIER ET EN RENDRE COMPTE PUBLIQUEMENT
- PLAIDER POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME DANS LE MONDE ENTIER
- PROTÉGER LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME
- FACILITER LE DIALOGUE AFIN DE RENFORCER LA PROMOTION ET LA PROTECTION DROITS DE L'HOMME
- ÉTABLIR ET MAINTENIR DES RÉSEAUX ET DES ALLIANCES AFIN D'AMPLIFIER LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME
- SOUTENIR LE FONCTIONNEMENT DES MÉCANISMES INTERNATIONAUX DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

NOS PILIERS

- **MÉCANISMES**
Accroître la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme
- **DÉVELOPPEMENT**
Faire progresser le développement durable par les droits de l'homme
- **PAIX ET SÉCURITÉ**
Prévenir les violations et renforcer la protection des droits de l'homme, y compris dans les situations de conflit et d'insécurité
- **NON-DISCRIMINATION**
Accroître l'égalité et combattre les discriminations
- **RESPONSABILITÉ**
Renforcer l'État de droit et l'établissement des responsabilités en matière de violation des droits de l'homme
- **PARTICIPATION**
Étendre la participation et protéger l'espace civique

LES RÉSULTATS AUXQUELS NOUS CONTRIBUONS

- Les lois et les politiques des États promeuvent et protègent les droits de l'homme de tous les individus sous leur juridiction
- Les institutions d'État, les acteurs non étatiques et le secteur privé promeuvent, protègent et respectent les droits de l'homme
- Des mécanismes étatiques observent la situation des droits de l'homme, identifient les violations, mènent des enquêtes appropriées, et garantissent des réparations
- La participation publique aux processus d'élaboration de politiques s'accroît, en particulier celle des femmes et des membres de groupes confrontés aux discriminations
- Le soutien public en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme augmente
- Les États Membres et les autres acteurs pertinents coopèrent avec les mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies
- Les organismes et les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme promeuvent et protègent effectivement les droits de l'homme
- La communauté internationale répond effectivement aux situations et questions critiques en matière de droits de l'homme
- Les instruments internationaux concernant les droits de l'homme évoluent
- Les droits de l'homme sont effectivement incorporés aux politiques et programmes des Nations Unies

OBJECTIF

TOUS LES
DROITS DE
L'HOMME
POUR TOUS

FEUILLE DE ROUTE 2021

EVOLUTIONS

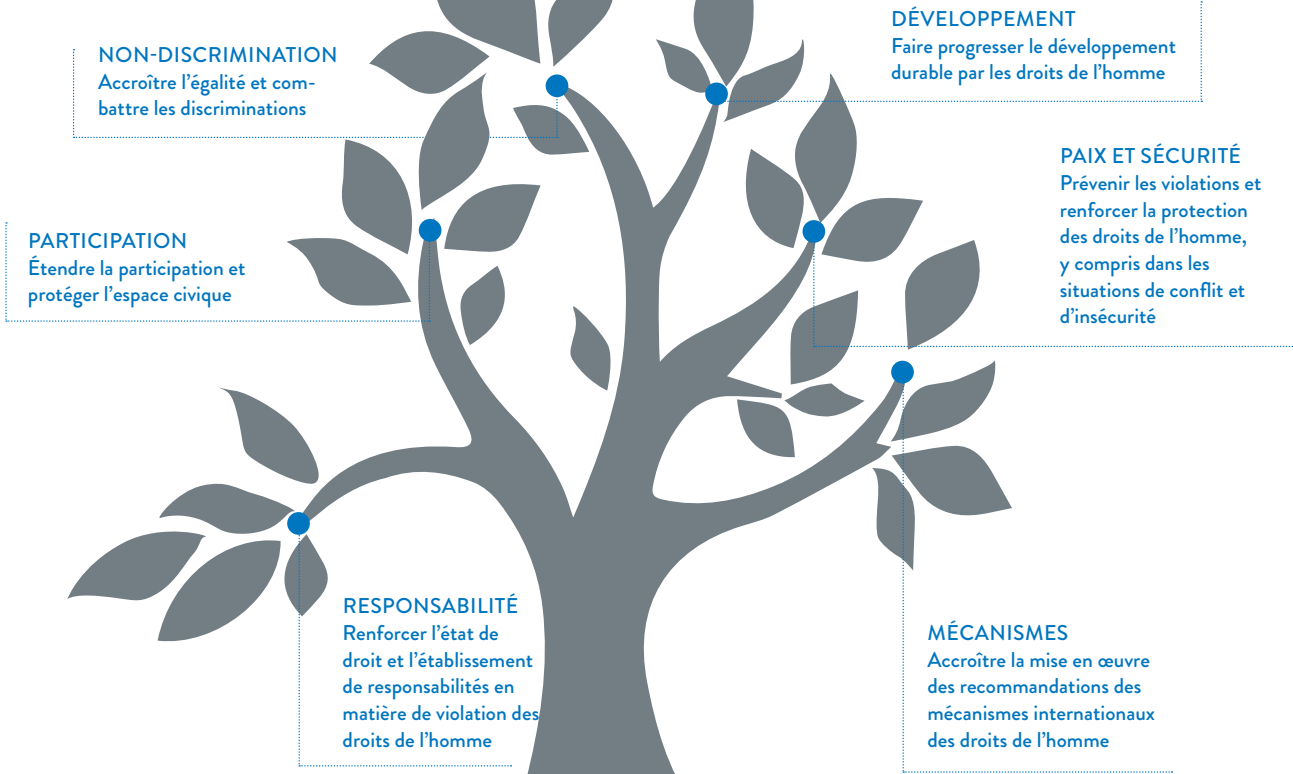
PROMOUVOIR L'EXPANSION ET LA PROTECTION DE L'ESPACE CIVIQUE.

PROMOUVOIR LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME FACE À CERTAINS GRANDS DÉFIS CONTEMPORAINS.

CONTRIBUER À LA PRÉVENTION DES CONFLITS, DE LA VIOLENCE ET DE L'INSÉCURITÉ.

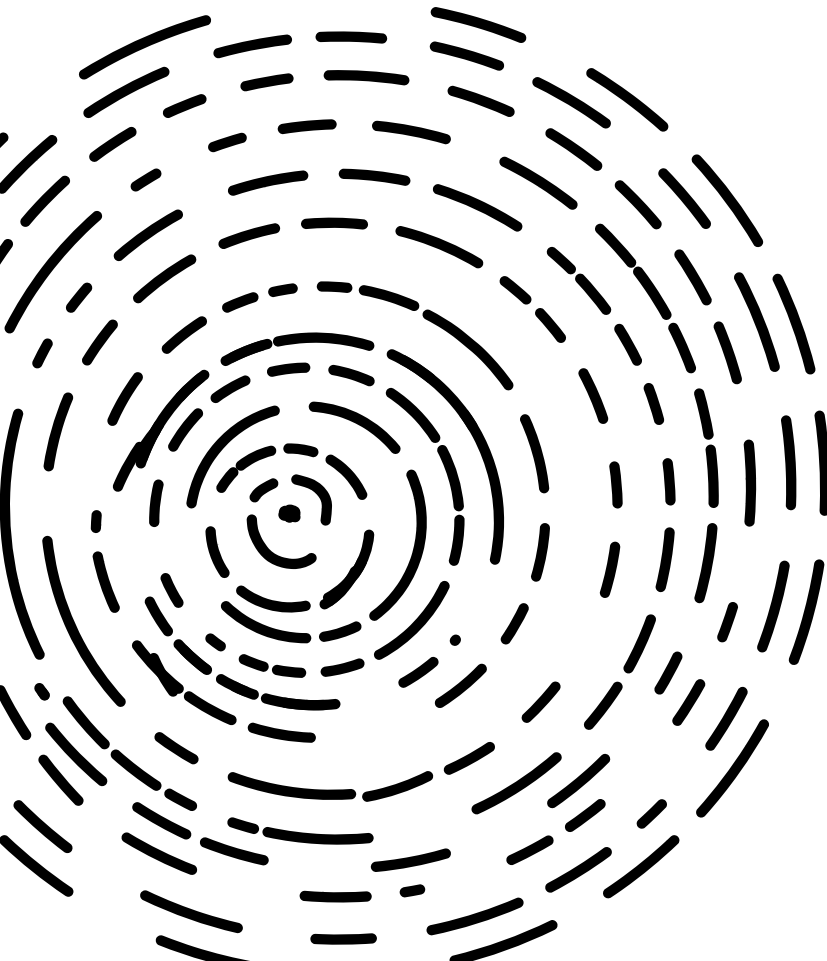
INSPIRER UN MOUVEMENT GLOBAL DE SOUTIEN À LA PROMOTION ET À LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

PILIERES



PLANS D'ACTION POUR UNE ORGANISATION EFFICACE







DÉVELOPPEMENT	NON-DISCRIMINATION	PARTICIPATION	PAIX ET SÉCURITÉ	RESPONSABILITÉ	MÉCANISMES INTERNATIONAUX DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME
1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 16, 17	4, 5, 8, 10, 16, 17	5, 10, 16	5, 16, 17	5, 8, 10, 16	5, 16, 17
INCORPORATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	LOIS, POLITIQUES ET PRATIQUES	LOIS, POLITIQUES ET PRATIQUES	LES PARTIES EN CONFLIT RESPECTENT LES DROITS DE L'HOMME ET VEILLENT À LA PROTECTION DES CIVILS	LOIS, POLITIQUES ET PRATIQUES D'APPLICATION DES LOIS ET D'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE	MÉCANISMES D'ÉLABORATION DES RAPPORTS ET DE SUIVI
DONNÉES VENTILÉES CONCERNANT LES DROITS DE L'HOMME	MÉCANISMES DE RÉPARATION	MÉCANISMES DE PROTECTION DE L'ESPACE CIVIQUE	INCORPORATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES POLITIQUES DE PRÉVENTION DE L'EXTRÉMISME VIOLENT ET LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME	MÉCANISMES DE RESPONSABILITÉ ET DE RÉPARATION	COOPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AVEC LES MÉCANISMES INTERNATIONAUX DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME
ÉVALUATION DE L'IMPACT DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT SUR LES DROITS DE L'HOMME	PROTECTION DES FILLES DE LA VIOLENCE	APPUI POPULAIRE À L'ESPACE CIVIQUE ET RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DES DROITS DE L'HOMME À LA PRÉVENTION DE / LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE	INCORPORATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LA PRÉVENTION ET LA RÉPONSE AUX CONFLITS	ÉTABLISSEMENT DE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE CRIMES SEXISTES	LES DÉCIDEURS, PARLEMENTS ET TRIBUNAUX SE RÉFÈRENT AUX RECOMMANDATIONS DES MÉCANISMES INTERNATIONAUX DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME
LES DROITS DE L'HOMME DANS LES POLITIQUES FONCIÈRES ET DU LOGEMENT	ÉRADICATION DES STÉRÉOTYPES NOCIFES	ASSISTANCE AUX VICTIMES DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME	JUSTICE TRANSITIONNELLE	TRANSPARENCE	DÉVELOPPEMENT DU CADRE INTERNATIONAL RELATIF À LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME
LES DROITS DE L'HOMME DANS LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES	PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME DANS L'ESPACE DIGITAL	SUIVI DE L'ESPACE CIVIQUE	L'INFORMATION SUR LES DROITS DE L'HOMME COMME MÉCANISME D'ALERTE PRÉCOCE	INCORPORATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LE TRAVAIL DES NATIONS UNIES CONCERNANT L'ÉTAT DE DROIT ET LA SÉCURITÉ	EFFICACITÉ DES MÉCANISMES INTERNATIONAUX DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME
RESPECTS DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES PAR LES ENTREPRISES	PROTECTION DES DROITS DES MIGRANTS	LA VOIX DE CHACUN COMPTE	LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME FACE À L'UTILISATION DE NOUVELLES ARMES ET TACTIQUES		
	APPUI POPULAIRE À UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE		INCORPORATION DES DROITS DE L'HOMME DANS L'ACTION DES NATIONS UNIES		
	INCORPORATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES ACTIONS DES NATIONS UNIES				

LE HAUT-COMMISSARIAT AUTOUR DU MONDE 2018

14

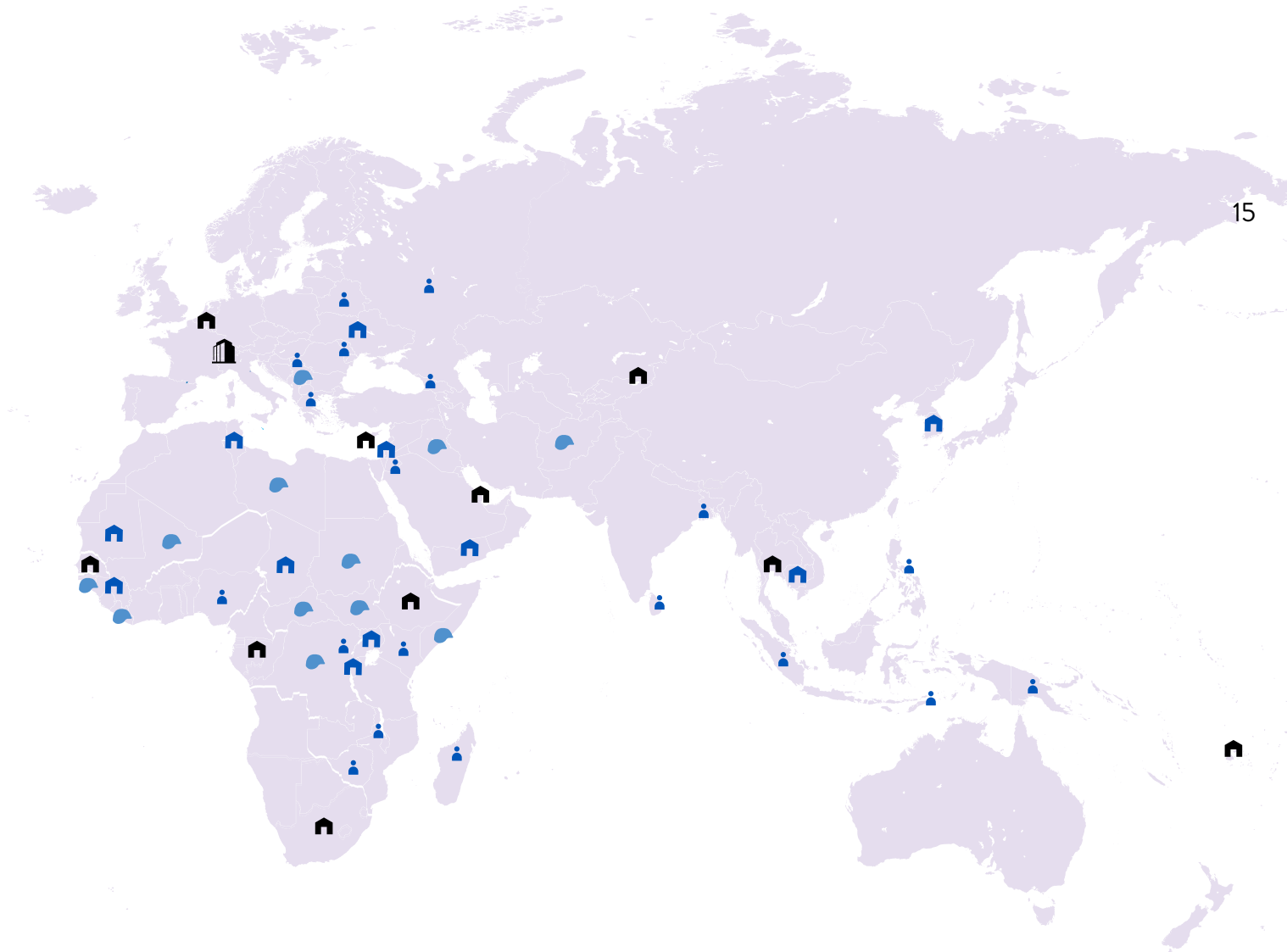


AMÉRIQUES – Bureaux-Pays : Colombie (1997), Mexique (2002), Guatemala (2005), Honduras (2015) / **Composantes des droits de l'homme dans les Missions de paix :** Haïti (MINUJUSTH, 2016) / **Bureaux régionaux :** Amérique centrale (Panama City 2007), Amérique du Sud (Santiago 2009) / **Conseillers en droits de l'homme / Projets d'intégration des droits de l'homme au sein des équipes pays des Nations Unies:** Paraguay (2010), République Dominicaine* (2014), Barbade* (2016), Argentine* (2018), Brésil* (2018), Équateur* (2018), Pérou* (2018), Uruguay* (2018).

EUROPE / ASIE CENTRALE : Missions des Droits de l'homme : Ukraine (2014) / **Composantes des droits de l'homme dans les Missions de paix :** Kosovo** (UNMIK, 2015) / **Bureaux régionaux :** Asie centrale (Bichkek, 2006), Europe (Bruxelles 2009) / **Conseillers en droits de l'homme dans les équipes pays des Nations Unies / Projets d'intégration des droits de l'homme :** Sud-Caucase (Tbilisi, 2006), ex-République yougoslave de Macédoine (2007), Moldavie (2016), Serbie (2017), Fédération de Russie (2017), Biélorussie (2018).

* Déploiement de conseillers en droits de l'homme à travers le Mécanisme d'intégration des droits de l'homme du Groupe des Nations Unies pour le développement.

** La référence au Kosovo est conforme à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et ne préjuge pas du statut du Kosovo.



AFRIQUE – Bureaux-Pays : Ouganda (2005), Guinée (2009), Burundi (2015), Tchad (2017) / **Composantes des droits de l'homme dans les Missions de paix :** Soudan (Darfour) (UNAMID, 2008), Sud Soudan (UNMISS, 2011), République Démocratique du Congo (MONUSCO, 2010), République Centrafricaine (MINUSCA, 2014), Guinée Bissau (UNIOGBIS, 1999), Somalie (UNSOM, 2013), Mali (MINUSMA, 2013) / **Bureaux régionaux / Centres :** Afrique de l'Est (Addis-Abeba, 2002), Afrique australe (Pretoria, 1998), Centre sous régional des Nations Unies pour les Droits de l'homme et la Démocratie en Afrique centrale (Yaoundé 2001) ; Afrique de l'Ouest (Dakar 2008) / **Conseillers en droits de l'homme dans les équipes pays des Nations Unies / Projets d'intégration des droits de l'homme :** Kenya (2008), Madagascar (2011), Rwanda (2007), Malawi* (2014), Nigeria* (2014), Zimbabwe* (2018).

ASIE PACIFIQUE – Bureaux-Pays : Cambodge (1993), structure de terrain du HCDH*** (Séoul, République de Corée, mai 2015) / **Composantes des droits de l'homme dans les Missions de paix :** Afghanistan (UNAMA, 2002) / **Bureaux régionaux :** Sud-Est Asiatique (Bangkok, 2002), Pacifique (Suva, 2005) / **Conseillers en droits de l'homme dans les équipes pays des Nations Unies / Projets d'intégration des droits de l'homme :** Sri Lanka (2004), Papouasie Nouvelle Guinée (2008), Timor Leste* (2013), Philippines* (2014), Bangladesh* (2018), Malaisie* (2018).

MOYEN-ORIENT / AFRIQUE DU NORD – Bureaux-Pays et isolés : État Palestinien**** (Gaza, 1996, et Ramallah, 2000), Mauritanie (2009), Tunisie (2011), Yémen (2012) / **Composantes des droits de l'homme dans les Missions de paix :** Irak (UNAM, 2003), Libye (UNSMIL, 2011) / **Bureaux régionaux / Centres :** Moyen-Orient et Afrique du Nord (Beyrouth, 2002), Centre de Documentation et de Formation sur les Droits de l'homme des Nations Unies pour le Sud-Est Asiatique et la Région arabe (Doha, 2009) / **Conseillers en droits de l'homme dans les équipes pays des Nations Unies / Projets d'intégration des droits de l'homme :** Jordanie (2018).

*** Mandatée par la résolution 25/25 du Conseil des Droits de l'homme.

**** La référence à l'État palestinien doit être comprise conformément à la résolution 67/19 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les frontières, les noms et les désignations de cette carte n'impliquent aucune reconnaissance ou acceptation par les Nations Unies. Carte au 1er juin 2018.

16

LES **PILIERS** DE NOTRE PROGRAMME





ACCROÎTRE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MÉCANISMES INTERNATIONAUX DES DROITS DE L'HOMME

18

Les mécanismes internationaux des droits de l'homme comprennent le Conseil des Droits de l'Homme (CDH), ses Procédures Spéciales (experts indépendants et groupes de travail) et l'Examen Périodique Universel (EPU), ainsi que les organes de traités. Leurs suivis et leurs analyses, ainsi que leurs interactions avec les États et un large éventail de parties prenantes, contribuent à identifier les forces et les faiblesses des lois et des pratiques concernant les droits de l'homme et fournissent des occasions de réforme. Le soutien que nous apportons à ces mécanismes est au cœur de notre travail.

L'augmentation des besoins de rapports d'enquête et le volume des recommandations des mécanismes ont entraîné un retard dans la mise en œuvre pour de nombreux États. Ainsi, mettre en œuvre les recommandations des mécanismes d'une manière globale et intégrée exigera une coordination, une communication et une action plus efficaces.

Dans les années à venir, nous renforcerons le lien entre le travail des mécanismes et l'action requise au niveau des pays en établissant des partenariats avec le système des Nations Unies, les États Membres et autres parties prenantes. Nous ferons un meilleur usage des principaux points d'entrée pour la mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) et du programme de prévention du Secrétaire général de l'ONU, et nous fournirons des outils pour soutenir l'application des recommandations. Nous chercherons aussi à élargir l'implication des acteurs non traditionnels dans les mécanismes, en particulier ceux qui travaillent sur les questions émergentes des droits de l'homme, ainsi qu'à maximiser l'important rôle de prévention que jouent leurs prévisions et leurs anticipations des violations.

Durant la période 2018-2021, nous travaillerons aux côtés de nos partenaires afin que :

LES STRUCTURES NATIONALES INSTITUTIONNALISÉES PROMEUVENT UNE APPROCHE INTÉGRÉE ET PARTICIPATIVE CONCERNANT LES RAPPORTS QU'ELLES TRANSMETTENT AUX MÉCANISMES DES DROITS DE L'HOMME ET LA MISE EN ŒUVRE DE LEURS RECOMMANDATIONS

Nous aiderons à mettre au point des systèmes supplémentaires et à soutenir les Mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi (MNRS) existants, afin d'améliorer les recommandations de tous les mécanismes internationaux des droits de l'homme. Nous aiderons les gouvernements à renforcer leur capacité d'engagement, de coordination, de consultation et de gestion de l'information, en veillant à ce que des consultations sérieuses soient menées ; et nous aiderons les États à développer des plans de mise en œuvre et à utiliser les bases de données de suivi. Des termes de référence pour un MNRS, du matériel de formation, des lignes directrices, des listes de contrôle et la diffusion de bonnes pratiques soutiendront ces efforts.

LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, LES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME ET LES ACTEURS NON TRADITIONNELS, PARTICULIÈREMENT CEUX QUI TRAVAILLENT SUR LES QUESTIONS ÉMERGENTES DES DROITS DE L'HOMME (ENJEUX CONTEMPORAINS), COLLABORENT DE PLUS EN PLUS AVEC LES MÉCANISMES INTERNATIONAUX DES DROITS DE L'HOMME ET UTILISENT LEURS RECOMMANDATIONS

Nous entrerons en contact avec les organisations de la société civile, les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et les acteurs non traditionnels afin : de construire des réseaux d'échange de savoir ; de développer un « guichet

unique » (« one stop shop ») en ligne pour interagir avec les mécanismes; et d'exploiter des systèmes de communication actualisés pour l'échange bidirectionnel d'information durant les auditions. Afin d'accroître l'engagement des acteurs non familiers avec les mécanismes, nous mènerons des campagnes de communication ciblées et développerons des outils de formation sur les questions émergentes en matière de droits de l'homme.

CEUX QUI ÉLABORENT LES POLITIQUES, LES LÉGISLATEURS ET LES TRIBUNAUX, SE RÉFÈRENT PLUS SYSTÉMATIQUEMENT AUX RECOMMANDATIONS DES MÉCANISMES INTERNATIONAUX ET RÉGIONAUX DES DROITS DE L'HOMME

Les recommandations incluent des recommandations thématiques et nationales ainsi que des mesures de protection provisoires et urgentes. Nous chercherons à accroître leur diffusion au travers des équipes de coordination inter-agences des Nations Unies au niveau national, par des listes de formateurs et par des communautés de pratique des fonctionnaires de l'État. Nous aiderons également ceux qui élaborent les politiques, les législateurs et les tribunaux, à traduire ces recommandations en politiques, en législations et en décisions nationales ; et nous mettrons en place des procédures pour garantir que les acteurs concernés soient rapidement informés des mesures urgentes.

LES MÉCANISMES INTERNATIONAUX DES DROITS DE L'HOMME CONTRIBUENT À L'ÉLABORATION DE LA LÉGISLATION ET DE LA JURISPRUDENCE INTERNATIONALES, PARTICULIÈREMENT DANS LE CONTEXTE DES QUESTIONS ÉMERGENTES CONCERNANT LES DROITS DE L'HOMME (ENJEUX CONTEMPORAINS)

Nous soutiendrons les efforts déployés par les mécanismes

pour identifier les lacunes de la législation internationale et fournir des conseils jurisprudentiels sur les questions émergentes en matière de droits de l'homme. Nous développerons nos capacités internes ; nous identifierons des experts et organiserons des forums-clés aux côtés des États, des organismes régionaux et des Nations Unies, des Institutions nationales des droits de l'homme et des organisations de la société civile ; nous organiserons des plateformes et des réunions pour travailler les questions juridiques ou clarifier les normes ; nous développerons l'implication et la collaboration des mécanismes avec les organisations régionales des droits de l'homme ; et nous formulerons des lignes directrices pour faciliter leur implication dans les procédures judiciaires en tant qu'amicus curiae ou témoins experts.

LES MÉCANISMES INTERNATIONAUX DES DROITS DE L'HOMME SOIENT DE PLUS EN PLUS EFFICACES POUR PROMOUVOIR ET PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME

Nous mettrons l'accent sur la cohérence des mécanismes et promouvoir une meilleure intégration dans les divers processus qui influencent leur fonctionnement. À cette fin, nous sensibiliserons davantage les mécanismes et les représentants des différents États à l'importance accrue de recommandations concrètes, pratiques, et qui se renforcent mutuellement ; nous élaborerons des outils en vue d'améliorer les politiques et de renforcer les capacités logistiques afin d'assurer une approche holistique dans la mise en œuvre des recommandations des mécanismes ; nous développerons également des outils d'information pour analyser les différentes tendances et les modèles en matière de droits humains, afin de contribuer à la prévention des crises et à des alertes précoces. Nous travaillerons pour garantir que les mécanismes soient plus accessibles grâce à un meilleur usage des vidéo-conférences et de la diffusion en ligne. De plus, nous réaliserons et diffuserons des documents sur l'impact des mécanismes sur la vie des gens.

FAIRE PROGRESSER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES DROITS DE L'HOMME

20



Enfants du Kenya profitant de leur droit à l'éducation, octobre 2017. ©HCDH

Les droits de l'homme créent des conditions qui sont essentielles au développement durable. L'Agenda 2030 reconnaît le fait que des économies inclusives et participatives, de même que des sociétés dotées d'un gouvernement responsable, obtiennent de meilleurs résultats pour tous et veillent à ce que personne ne soit laissé de côté. La Déclaration sur le Droit au Développement met l'accent sur le droit de tous les individus et de tous les peuples à une participation libre, active et significative. De plus, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et

aux droits de l'homme spécifient que les États et les entreprises privées ont le devoir de garantir que les activités des entreprises ne violent pas les droits de l'homme.

Les droits civils, culturels, économiques, politiques, sociaux, et du développement, s'appuient les uns sur les autres et avancent ensemble. Quelle que soit la liberté de s'exprimer et de protester, les individus ne peuvent être réellement libres s'ils manquent de nourriture, d'éducation et de logement adéquat. L'inverse est également vrai : les sociétés dans lesquelles les gens ont accès à une protection sociale fondamentale ainsi qu'à des ressources et des possibilités économiques sont moins vulnérables à la fracture sociale et à la propagation de l'extrémisme.

Malgré cela, les politiques économiques de nombreux pays ont réduit la protection sociale des individus et concentré la richesse et le pouvoir politique dans un nombre toujours plus restreint de mains. De plus, l'existence de modèles de croissance non viables et inutiles accroissent la dégradation environnementale et accélèrent le changement climatique, produisant une détérioration de la santé, de l'accès à l'eau et du système sanitaire, de l'alimentation, du logement et des droits fonciers, et mettant la vie en danger. Les plus pauvres, qui contribuent le moins au changement climatique, en paient le prix le plus fort.

Au cours de la période 2018-2021, nous travaillerons, avec nos partenaires, à ce que :

LES MÉCANISMES JUDICIAIRES ET NON JUDICIAIRES ÉTABLISSENT LES RESPONSABILITÉS DES ENTREPRISES ET DES AUTRES ACTEURS ÉCONOMIQUES EN CAS DE VIOLATION DES DROITS, ET QU'ILS FOURNISSENT DES COMPENSATIONS AUX VICTIMES

Nous fournirons de l'assistance technique, des conseils et des actions de plaidoyer dans le but

d'améliorer l'efficacité des mécanismes judiciaires et non judiciaires, afin que les responsables rendent des comptes et qu'ainsi soient traitées les violations des droits de l'homme découlant de l'activité économique, y compris dans les affaires transfrontalières. Nous clarifierons les options légales et identifierons les mesures pratiques propres à améliorer l'accès aux compensations pour les victimes d'abus impliquant les entreprises et les autres acteurs économiques, y compris dans les secteurs financiers et technologiques. Nous nous impliquerons stratégiquement auprès des entreprises et des autres acteurs économiques pour renforcer l'établissement des responsabilités et l'accès aux réparations.

LES ENTREPRISES APPLIQUENT EFFECTIVEMENT LES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES RELATIFS AUX ENTREPRISES ET AUX DROITS DE L'HOMME

Nous mènerons une coopération stratégique avec les États, les entreprises, la société civile et les autres principales parties prenantes pour incorporer les Principes directeurs dans la législation et les politiques nationales, régionales et internationales, touchant aux entreprises et aux autres acteurs économiques, ainsi que dans la pratique entrepreneuriale. Nous plaiderons pour des processus inter-parties prenantes et intergouvernementaux ayant pour objectif de développer et de renforcer les normes et les politiques dans ce domaine; nous les soutiendrons, les initierons et y participerons, et nous nouerons, le cas échéant, des partenariats stratégiques avec les entreprises et les autres acteurs pour faire progresser l'application des Principes directeurs.

LES AUTORITÉS ÉTATIQUES ADOPTENT ET APPLIQUENT DES LOIS, DES POLITIQUES ET DES STRATÉGIES CONCERNANT LE FONCIER ET L'HABITAT QUI SOIENT TOUJOURS PLUS CONFORMES AUX DROITS DE L'HOMME

Nous accroîtrons nos efforts afin d'aider les autorités à prendre en compte les normes en matière de droits de l'homme quand elles rédigent et mettent en œuvre les lois, les politiques et les stratégies foncières et du logement ; et d'aider à ce que l'obligation à rendre des comptes s'applique aux évictions forcées, aux situations des sans-abris, aux déplacements, aux saisies de terres et autres violations des droits au logement et à la terre, ainsi qu'aux droits qui y sont liés, à l'alimentation, à l'eau et au système sanitaire. Nous renforcerons les partenariats afin d'accroître la conscience du droit au logement et à la terre, et nous développerons des approches pour mettre en œuvre dans la pratique l'engagement des ODD à ce que personne « ne soit laissé de côté » en ce qui concerne le respect des droits au logement et à la terre et de ceux qui y sont liés.

LES POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE, Y COMPRIS LES POLITIQUES DE SANTÉ SEXUELLE ET REPRODUCTIVE, SE CONFORMENT AUX NORMES INTERNATIONALES DES DROITS DE L'HOMME ET FOURNISSENT UN ACCÈS SANS DISCRIMINATION, EN PARTICULIER AUX ENFANTS, AUX ADOLESCENTS, AUX FEMMES ET AUX MIGRANTS

Nous travaillerons à approfondir la compréhension de l'impact des discriminations sur les droits en matière de santé, entre autres en suivant les dispositifs des soins de santé, et à apporter du conseil technique sur le droit à la santé de ceux qui sont marginalisés ou discriminés. Nous chercherons à augmenter, chez les travailleurs de la santé, la conscience de leur rôle de défenseurs des droits de l'homme, et à protéger ceux qui défendent et promeuvent les droits de l'homme, y compris les droits sexuels et reproductifs. Nous promouvons et soutiendrons la protection des droits humains relatifs à la santé dans les efforts pour prévenir les conflits, épidémies, catastrophes naturelles et autres crises, ou pour y

répondre, et nous aiderons les acteurs humanitaires à mettre en œuvre dans ces situations une approche de la santé fondée sur les droits.

LES POLITIQUES ET LES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES RESPECTENT, PROTÈGENT ET SATISFASENT TOUJOURS PLUS LES DROITS DE L'HOMME, EN GARANTISSANT À TOUS LES CONCERNÉS L'ACCÈS À L'INFORMATION, AUX PROCESSUS DE DÉCISION, À LA PARTICIPATION PUBLIQUE ET AUX RÉPARATIONS

Nous coopérerons avec nos partenaires en vue d'incorporer les droits de l'homme dans les lois et politiques environnementales ; nous ferons pression pour que la société civile soit incluse dans les processus de décision touchant à l'environnement et pour que les victimes aient accès à l'information et à des réparations effectives. Nous aiderons les mécanismes des droits de l'homme à traiter des questions environnementales ; nous plaiderons au nom des défenseurs de l'environnement et soutiendrons les efforts du système des Nations Unies pour les protéger ; nous conduirons des recherches et des plaidoyers pour que l'on s'occupe des torts portés aux droits de l'homme par la dégradation de l'environnement, en particulier pour les groupes en situation de vulnérabilité.

LES ÉVALUATIONS ET LES ANALYSES DE L'IMPACT DES DROITS DE L'HOMME SUR LES POLITIQUES ET LES PROJETS ÉCONOMIQUES, COMMERCIAUX ET DE DÉVELOPPEMENT, PERMETTENT D'EN COMPENSER, PRÉVENIR OU RECTIFIER LES EFFETS NÉGATIFS

Nous encouragerons et aiderons les États et nos partenaires à réaliser des évaluations et des analyses de l'impact des droits de l'homme sur les politiques

commerciales et d'investissement, de gestion des risques environnementaux et sociaux, et de financement du développement. Nous aiderons à créer et à maintenir des politiques de sauvegarde et des mécanismes indépendants d'obligation à rendre des comptes en ce qui concerne les institutions financières du développement, tout en soutenant les populations qu'elles affectent. Nous continuerons à fournir une assistance technique aux mécanismes en matière de méthodologies, y compris pour la rédaction des *Principes directeurs pour les études d'impact sur les droits de l'homme dans le contexte des politiques de réforme économique*.

LES ÉTATS TIENNENT COMPTE DES DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS DU DROIT AU DÉVELOPPEMENT ET DES RECOMMANDATIONS DES MÉCANISMES DES DROITS DE L'HOMME, QUAND ILS METTENT EN ŒUVRE LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'AUTRES EFFORTS DE DÉVELOPPEMENT ET D'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ ; LES NATIONS UNIES LES SOUTIENNENT DANS CE BUT, EN INTÉGRANT LES DROITS DE L'HOMME DANS LEUR PROPRE TRAVAIL DE DÉVELOPPEMENT

Nous encouragerons et aiderons les gouvernements, les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile, à tenir compte des droits de l'homme, y compris du droit au développement, lorsqu'ils mettent en œuvre, suivent ou révisent les ODD ou d'autres efforts de développement ; et nous plaiderons pour que les droits de l'homme soient insérés dans les processus des ODD et des forums intergouvernementaux. Nous plaiderons pour une participation élargie de la société civile dans les processus des ODD ; nous documenterons et diffuserons l'explication de la façon dont l'incorporation des droits de l'homme dans le développement réduit la pauvreté et l'inégalité ;

nous travaillerons à améliorer l'engagement de la direction des Nations Unies à aligner les politiques de développement sur les droits de l'homme et à plaider pour un tel alignement ; nous étairons l'expertise en matière de droits de l'homme des Coordinateurs Résidants et des équipes des Nations Unies sur le terrain, entre autres en opérationnalisant les principes des Nations Unies concernant l'égalité et la non-discrimination. Enfin, nous apporterons de l'expertise et du soutien au Groupe de travail et au Rapporteur spécial sur le droit au développement, et nous chercherons à élargir le soutien au droit au développement ainsi qu'à son insertion dans les ODD et dans le travail des Nations Unies.

LES INSTITUTIONS NATIONALES, APPUYÉES PAR LES COMMUNAUTÉS, COLLECTENT SYSTÉMATIQUEMENT, VENTILENT ET UTILISENT LES DONNÉES PERTINENTES POUR L'AVANCEMENT DES DROITS DE L'HOMME QUAND ELLES CONTRÔLENT ET APPLIQUENT LES ODD

Nous œuvrerons à améliorer la capacité des institutions nationales à collecter, analyser et ventiler les données afin d'identifier les personnes laissées de côté, ainsi qu'à promouvoir l'inclusion des groupes victimes de discrimination dans les collectes de données. Nous développerons des conseils légaux et pratiques sur la collecte de données et des indicateurs fondés sur les droits de l'homme, y compris sur les façons de gérer les risques ; et nous chercherons à améliorer la mesure des discriminations et des inégalités multiples inter-reliées. Nous aiderons le système international de statistiques à faire toute leur place aux droits de l'homme, au sein de ses normes mais également de ses méthodes, notamment celles pour la désagrégation des données mesurant les indicateurs des droits de l'homme, en tant que partie des rapports sur la progression des ODD.

PRÉVENIR LES VIOLATIONS ET RENFORCER LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS DANS LES SITUATIONS DE CONFLIT ET D'INSÉCURITÉ

24



Au Yémen, des enfants regardent les conséquences d'une frappe aérienne ayant tué au moins neuf personnes à Sana'a, mars 2018.

©EPA-EFE/YAHYA ARHAB

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales est l'un des objectifs de la Charte des Nations Unies. Violences et conflits minent le développement durable. Les violations des droits de l'homme sont la source de bon nombre de conflits ainsi que de l'insécurité, lesquels, à leur tour, entraînent invariablement de nouvelles violations des droits de l'homme. En tant que telles, la protection et la promotion des droits de l'homme ont un pouvoir inhérent de prévention et les approches fondées sur

les droits humains à la paix et à la sécurité mettent ce pouvoir au service des efforts pour une paix durable. Le cadre normatif relatif aux droits de l'homme fournit également une solide base pour traiter des problèmes graves au sein des pays ou entre eux, qui, s'ils ne sont pas résolus, peuvent mener au conflit. L'information et l'analyse en matière de droits de l'homme constituent un outil d'alerte et d'action ciblée qui n'a, à ce jour, pas encore été pleinement utilisé.

La non-adhésion aux normes internationales des droits de l'homme et à leur protection affaiblit les efforts de réalisation, de construction et de maintien de la paix. Les efforts globaux pour combattre le terrorisme et prévenir la propagation de l'extrémisme violent souffrent de ces manquements. L'attention renouvelée portée par les Nations Unies à la prévention et au maintien de la paix joue un rôle-clé, pour ce pilier de même que pour le précédent, en ce qui concerne la progression du développement durable. Nous pouvons aider à soutenir la paix et le développement en montrant comment l'application des normes des droits de l'homme peut répondre aux doléances, réduire l'inégalité et construire la résilience. Ce pilier aborde aussi les menaces potentielles posées par les nouvelles technologies en matière de sécurité.

De 2018 à 2021, aux côtés de nos partenaires, nous travaillerons à ce que:

**LES PARTIES AUX CONFLITS ET LES ACTEURS
DES OPÉRATIONS DE PAIX RESPECTENT
TOUJOURS PLUS LA LÉGISLATION
INTERNATIONALE SUR LES DROITS DE
L'HOMME ET L'ACTION HUMANITAIRE,
ET FOURNISSENT UNE PLUS GRANDE
PROTECTION AUX CIVILS**

Nous surveillerons les violations des droits de l'homme commises durant les conflits armés, y compris les victimes

civiles, les incidents de violence sexuelle et la violence sexiste ; nous porterons faits et preuves à l'attention des parties et du public et nous plaiderons pour des changements dans les politiques, les pratiques et les comportements ; nous fournirons formation et conseil technique pour incorporer la législation internationale sur les droits de l'homme et l'action humanitaire dans les opérations militaires et les opérations de paix ; nous nous impliquerons stratégiquement auprès des parties aux conflits pour réduire les violations des droits de l'homme et faire qu'ils soient intégrés dans les processus de décision politique et les accords de paix ; nous faciliterons la participation de divers groupes, dont les femmes, dans les négociations de paix ; nous coopérerons étroitement avec les Missions de paix régionales et des Nations Unies pour garantir qu'elles incluent les droits de l'homme.

**LES EFFORTS POUR COMBATTRE LE
TERRORISME ET PRÉVENIR L'EXTRÉMISME
VIOLENT RESPECTENT LA LOI
INTERNATIONALE.**

Nous collecterons l'information et ferons de plus amples recherches, suivis et rapports, en soutien à notre plaidoyer stratégique sur le rôle des violations des droits de l'homme dans la propagation de l'extrémisme violent et du terrorisme, et sur le rôle de la protection des droits de l'homme dans leur prévention. Nous construirons l'engagement et la capacité des autorités d'État et des autres acteurs à respecter le droit international dans leur combat contre le terrorisme et l'extrémisme violent, de même qu'à garantir l'obligation à rendre des comptes et le respect des droits des victimes.

**LES STRATÉGIES POUR PRÉVENIR LES CONFLITS
ET Y RÉPONDRE INCORPorent DE FAÇON
CONSISTANTE LA PROTECTION DES DROITS DE
L'HOMME**

Nous nous impliquerons auprès des entités des Nations Unies, des organismes régionaux et des États Membres individuels pour montrer comment la protection et la promotion des droits de l'homme contribuent à une prévention et une gestion plus efficaces des conflits ainsi que de la paix post-conflit. Dans ce but, nous suivrons l'application de stratégies appropriées et fournirons des conseils sur ce qu'il faut pour protéger efficacement les droits de l'homme ; nous fournirons de la formation et du conseil opérationnel et technique sur la façon de prendre en compte opérationnellement les droits de l'homme dans les activités de prévention et de construction de la paix.

LES MÉCANISMES DE JUSTICE, Y COMPRIS DE JUSTICE TRANSITIONNELLE, RENFORCENT L'OBLIGATION À RENDRE DES COMPTES POUR LES VIOLATIONS DES DROITS EN SITUATION DE CONFLIT

Nous rapporterons, documenterons et cartographierons les violations et autres abus des droits de l'homme ainsi que le non-respect du droit humanitaire en situations de conflit, y compris par le biais de l'assistance aux mécanismes d'enquête établis par les organismes intergouvernementaux des Nations Unies ; nous soutiendrons les mécanismes judiciaires qui, dans les différentes juridictions, y compris à travers la juridiction universelle, cherchent à renforcer l'obligation à rendre des comptes pour les violations liées aux conflits ; et nous continuerons à soutenir les processus de justice transitionnelle et le droit des victimes à de véritables réparations. Nous développerons conseils et outils en matière de protection et de participation des victimes et des témoins, et rendrons plus efficace notre soutien aux institutions judiciaires. En promouvant la justice et les réparations pour les violations passées, notre but est d'aider à prévenir de nouveaux cycles de violence et de conflit.

LES INFORMATIONS ET LES ANALYSES SUR LES DROITS DE L'HOMME SONT PRISES EN COMPTE DANS LES SYSTÈMES D'ALERTE PRÉCOCE ET INFLUENT L'ÉLABORATION DES POLITIQUES NATIONALES ET INTERNATIONALES AINSI QUE LES STRATÉGIES ET LES OPÉRATIONS DESTINÉES À PRÉVENIR, ATTÉNUER ET RÉPONDRE AUX CRISES ÉMERGENTES, Y COMPRIS LES CRISES HUMANITAIRES ET LES CONFLITS

Nous continuerons à développer des pratiques et des systèmes de gestion de l'information afin de fournir en temps réel une analyse d'alerte rapide pouvant éclairer les stratégies de prévention, d'alerte précoce et d'intervention des Nations Unies. Ce dispositif renforcera notre capacité à identifier les crises potentielles et à soutenir les réponses qui y sont données. Le développement et le lancement de la plateforme 'Rights View' permettra d'accéder aux informations du HCDH et à d'autres sources et médias fiables en matière de droits de l'homme. De plus, nous déploierons progressivement du personnel chargé de répondre aux urgences auprès des bureaux régionaux. Notre travail dans ce domaine fera partie de l'action des Nations Unies sur le terrain, renforçant la Plateforme pour la prévention, le Plan d'action pour les droits de l'homme avant tout ('Human Rights Up Front Action Plan'), la Nouvelle façon de travailler ('New Way of Working') et les initiatives du Comité permanent inter-agences.

LE SOUTIEN DES NATIONS UNIES AUX FORCES DE SÉCURITÉ NATIONALES ET RÉGIONALES, AUX INSTITUTIONS CHARGÉES DE L'APPLICATION DES LOIS ET AUX ACTEURS NON-ÉTATIQUES, PRENNE EN COMPTE LES DROITS DE L'HOMME ET RESPECTE LA POLITIQUE DE DILIGENCE VOULUE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

Une artiste travaille à sa peinture dans une galerie à ciel ouvert contre la guerre, dans le Palais républicain réputé détruit par une frappe aérienne à Sana'a, Yémen, mars 2018. Les artistes yéménites ont créé cette galerie pour mieux illustrer l'impact humain du conflit et pour appeler à la paix. © EPA-EFE/YAHYA ARHAB



27

Nous soutiendrons, conseillerons et formerons les partenaires des Nations Unies à la mise en œuvre de la PDVDH. Cette politique spécifie les mesures que toutes les entités des Nations Unies devraient prendre pour garantir que le soutien fourni à des forces qui ne relèvent pas des Nations Unies soit en cohérence avec les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'avec leur responsabilité de promouvoir et d'encourager le respect du droit international concernant les réfugiés, les droits de l'homme et l'action humanitaire. Ces mesures exigent des entités des Nations Unies qu'elles surveillent le comportement des forces de sécurité qu'elles soutiennent, qu'elles en rendent compte et qu'elles évaluent le risque de les voir commettre de graves violations. Nous nous efforcerons de renforcer l'obligation à rapporter sur la mise en œuvre de cette politique, de soutenir le développement de standards quant aux modalités de fonctionnement et de mesures pour une évaluation et une réduction des risques ; et de faire en sorte que le PDVDH soit systématiquement appliqué à toutes les formes de soutien des Nations Unies à des forces de sécurité, y compris aux actions pour combattre le terrorisme et pour prévenir l'extrémisme violent, aux opérations régionales et de construction de la paix, et au contrôle aux frontières.

L'USAGE DE SOCIÉTÉS MILITAIRES ET DE SÉCURITÉ PRIVÉES, LE DÉVELOPPEMENT ET LE DÉPLOIEMENT DE NOUVELLES TECHNOLOGIES, DE NOUVELLES ARMES ET DE NOUVELLES TACTIQUES, RESPECTENT LA LÉGISLATION INTERNATIONALE SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LES INTERVENTIONS HUMANITAIRES ET S'Y CONFORMENT DAVANTAGE

Nous approfondirons notre compréhension des implications en matière de droits de l'homme et d'égalité des genres que peuvent engendrer le développement et le déploiement des nouvelles technologies, armes et tactiques. Nous développerons une stratégie à l'échelle du Haut-Commissariat pour affronter les défis que posent, au regard des droits de l'homme, ces nouvelles technologies ainsi que leur usage, en période ou non de conflit. Nous aiderons également les États et les parties prenantes concernées à mettre en place de solides mécanismes internationaux d'obligation à rendre des comptes sur les violations des droits de l'homme et autres abus des sociétés militaires et de sécurité privées (SMSP), et nous soutiendrons les efforts nationaux pour développer une législation, des politiques et des pratiques qui garantissent que les SMSP respectent les normes en matière de droits de l'homme.

ACCROÎTRE L'ÉGALITÉ ET COMBATTRE LES DISCRIMINATIONS

28



Couple jouissant de l'arrière-cour d'une maison communautaire à Budapest, Hongrie, mars 2015. Le droit à la dignité et au respect des personnes handicapées doit être reconnu. ©EPA/BALAZS MOHAI.

Les principes d'égalité et de non-discrimination sont au cœur des droits de l'homme et aident à réduire les inégalités fondées sur de nombreux motifs en bien des domaines. Les droits de l'homme ne sont nullement réservés à certains groupes, ils sont là pour tous et chacun dans la société et à travers le monde. Cependant, la discrimination persiste, entre autres contre les minorités religieuses, ethniques et nationales, les personnes d'ascendance africaine, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les migrants, les personnes âgées, les enfants, les femmes, les personnes LGBTI.

Un manifestant fait une empreinte de main sur un canevas décrivant la protestation contre la discrimination raciale et la haine durant un rassemblement de trois jours précédant la Journée internationale pour l'Élimination de la Discrimination Raciale à Séoul, Corée du Sud, mars 2018. © EPA-EFE/YONHAP



29

Les préjugés issus de l'histoire se combinent aux inégalités sociales et de revenu pour créer le conflit, le racisme et la xénophobie. En outre, la montée des médias sociaux a activé la diffusion de messages de haine qui alimentent la discrimination. En même temps, l'Agenda 2030 et son engagement à ce que « personne ne soit laissé de côté » ont créé un élan en faveur de l'égalité et de la non-discrimination.

Nous œuvrerons afin de promouvoir l'égalité et de combattre la discrimination à travers la loi et les institutions, et nous encouragerons les discours publics inclusifs et fondés sur les droits ; nous accorderons une attention particulière à la discrimination envers les femmes, les personnes handicapées et les migrants ; nous lutterons contre les discours de haine dans l'espace digital ; et nous chercherons à garantir que le système des Nations Unies ainsi que la mise en œuvre des ODD répondent par les droits de l'homme à la discrimination et à l'inégalité, faisant en sorte que nul ne soit laissé de côté.

Au cours des années 2018-2021, au côté de nos partenaires, nous travaillerons à ce que :

LES LOIS, LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES COMBATTENT PLUS ÉNERGIQUEMENT LA DISCRIMINATION SOUS TOUTES SES FORMES, ET QUE LES AUTORITÉS RESPONSABLES ŒUVRENT ACTIVEMENT À CE QUE « PERSONNE NE SOIT LAISSÉ DE CÔTÉ », Y COMPRIS EN S'ATTAQUANT AUX CAUSES FONDAMENTALES DE L'INÉGALITÉ

Nous développerons de bonnes pratiques pour combattre la discrimination et nous interagirons avec ceux qui élaborent les politiques pour qu'elles soient mises en œuvre. Nous mettrons en lumière les normes sociales sous-jacentes et plaiderons, stratégiquement, pour la lutte contre les législations, les politiques et les pratiques discriminatoires, tout en nous opposant au profilage racial comme aux pratiques de ségrégation et de stigmatisation. Nous faciliterons et construirons de nouveaux partenariats pour des changements positifs et nous plaiderons pour l'inclusion de toutes les personnes afin que nul ne soit laissé de côté dans la mise en œuvre et le suivi des ODD. Nous soutiendrons les efforts au niveau local pour combattre la discrimination et encouragerons la jeunesse, y compris au travers des écoles, à s'exprimer contre les discriminations. Dans tout notre travail, nous accorderons une attention spéciale aux discriminations multiples et inter-reliées, ainsi qu'à combattre les menaces croissantes des discours et des crimes de haine.

LES SYSTÈMES JUDICIAIRES ET INSTITUTIONS APPARENTÉES AUGMENTENT LE SUIVI ET LES ENQUÊTES SUR LES FAITS DE DISCRIMINATION, ET FOURNISSENT DES RÉPARATIONS AUX VICTIMES

Nous aiderons, par le conseil juridique et l'assistance technique, les systèmes de justice formels et informels à appliquer une approche fondée sur les droits et centrée sur les victimes ; nous encouragerons et aiderons les États à combattre les facteurs qui contribuent aux inégalités dans l'administration de la justice, entre autres par la réunion et l'analyse de données comparatives ; nous suivrons la question des partis pris dans l'application des lois, l'administration de la justice et les condamnations ; enfin nous assisterons les mécanismes judiciaires indépendants et les institutions étatiques dans la surveillance et l'investigation des cas de discrimination. Nous fournirons un soutien aux groupes et aux individus qui sont confrontés à la discrimination afin qu'ils puissent demander que justice soit faite et que les responsables rendent des comptes, y compris par un soutien pour porter en justice des cas particulièrement emblématiques.

LES CADRES SOCIAUX ET LÉGAUX ASSURENT TOUJOURS MIEUX LA PROMOTION DE L'AUTONOMIE DES FILLES ET DES FEMMES ET DE LEUR LIBERTÉ DE CHOIX, ET QU'ILS LES PROTÈGENT DE LA VIOLENCE, ENTRE AUTRES DANS L'ESPACE DIGITAL

Nous soutiendrons les efforts de promotion de l'autonomie des filles et des femmes et de lutte contre la violence sexiste sous tous ses aspects. Nous fournirons une assistance à l'élaboration de cadres juridiques et politiques non discriminatoires et adéquats, en mettant l'accent sur la garde, les ordonnances de protection, l'accès aux services sociaux, l'héritage, la nationalité, le travail, l'accès au crédit, et le statut juridique ; nous poursuivrons les efforts visant à intégrer les droits de l'homme dans les politiques traitant des abus et de la violence en ligne ; nous rassemblerons des éléments de preuve et fournirons du conseil juridique, face à la violence sexiste et aux pratiques néfastes, afin de susciter un usage approprié des lois pénales ; nous évaluerons les obstacles à la participation en ligne des femmes et des filles. Nous formerons divers acteurs, entre autres de la société

civile, à suivre les questions de violence et autres pratiques sexistes nuisibles et nous pousserons à suivre des approches promouvant l'autonomie et la liberté de choix des femmes et des filles. Nous userons de notre capacité à réunir les acteurs afin de créer des espaces de discussion et de partage du savoir, et de trouver de nouveaux partenaires sur le sujet.

LES INSTITUTIONS JUDICIAIRES, LES MÉDIAS ET LES AUTRES SECTEURS DE LA SOCIÉTÉ REPÈRENT ET REMETTENT EN CAUSE LES NORMES ET LES STÉRÉOTYPES SEXISTES NÉFASTES AFIN DE LES ÉRADIQUER

Nous engagerons des recherches sur comment, dans les médias, le système judiciaire et l'espace digital, des stéréotypes et des normes sociales sexistes minent l'égalité des sexes ; nous développerons des outils et du conseil pour former les journalistes, les juges, les entreprises de technologie digitale, les agents de contrôle aux frontières et ceux de l'application des lois, à combattre dans leur travail les préjugés sexistes néfastes ; nous augmenterons la prise de conscience des jeunes et des communautés à cet égard et aiderons les organisations de la société civile à suivre et analyser les stéréotypes sexistes et à s'attaquer aux normes et aux préjugés sociaux néfastes.

L'ON S'ATTAQUE EFFICACEMENT, EN PRINCIPE ET EN PRATIQUE, À LA DISCRIMINATION ET AUX DISCOURS DE HAINE DANS L'ESPACE DIGITAL

Nous soutiendrons l'analyse de l'impact sur les droits de l'homme de l'intelligence artificielle, des big data, de la discrimination et du discours de haine dans l'espace digital, et nous identifierons et clarifierons les principes et les bonnes pratiques. Nous coopérerons avec les gouvernements et le secteur privé pour protéger les droits de l'homme et nous nous attaquerons à la discrimination et aux discours de haine dans l'espace digital. Nous aiderons à traiter la question de la fracture digitale et travaillerons à insérer les droits de l'homme dans le fonctionnement du système des Nations Unies à cet égard.

LES DROITS DE TOUS LES MIGRANTS SOIENT PROTÉGÉS, EN PARTICULIER CEUX DES PLUS VULNÉRABLES

Nous suivrons les droits des migrants et ferons un rapport sur les droits des migrants durant toutes les phases du cycle migratoire ; nous plaiderons pour la mise en œuvre intégrale des protections spécifiques auxquelles ont droit les migrants en situation vulnérable ; nous fournirons une assistance technique, des documents d'orientation et une expertise juridique pour appuyer les approches de la gouvernance des migrations fondées sur les droits de l'homme et permettre aux partenaires de l'ONU de plaider en faveur des approches fondées sur les droits de l'homme et de les mettre en œuvre.

Nous étudierons et analyserons les préoccupations migratoires émergentes, notamment les migrants en situation de vulnérabilité, leur retour et leur intégration ainsi que les liens entre les migrations et les changements climatiques, la pauvreté, les droits des femmes et la protection des enfants ; enfin, nous renforcerons la capacité des États membres, de la société civile, des institutions nationales des droits de l'homme et des partenaires des Nations Unies, à plaider en faveur des approches fondées sur les droits de l'homme et à les mettre en œuvre. Nous étudierons et analyserons les préoccupations migratoires émergentes, notamment les migrants en situation de vulnérabilité, leur retour et leur intégration, ainsi que les liens entre les migrations et les changements climatiques, la pauvreté, le droit des femmes et la protection des enfants ; enfin, nous développerons des outils de communication pour recadrer le discours anti-migrants et amplifier la voix des migrants.

LE SOUTIEN POPULAIRE À DES SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES PRÉVALENT L'ÉGALITÉ, L'INCLUSION ET LA DIVERSITÉ, AUGMENTE

Nous collecterons et diffuserons des témoignages, des récits sur les droits de l'homme, et des messages efficaces en soutien à l'inclusion, y compris sur les effets négatifs

des discriminations ; nous soutiendrons des stratégies de communication et des campagnes multimédias sur les réseaux sociaux pour atteindre les jeunes et les groupes marginalisés. Nous apporterons notre soutien à des programmes éducatifs s'adressant aux écoles et aux universités ainsi qu'aux différents publics religieux, en mettant l'accent sur l'égalité et la non-discrimination ; enfin, nous travaillerons en étroite collaboration avec nos partenaires à développer le soutien public à des sociétés dans lesquelles prévalent l'inclusion et la diversité.

LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES DÉVELOPPE UNE RÉPONSE, COHÉRENTE ET FONDÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME, AUX INÉGALITÉS ET AUX DISCRIMINATIONS, Y COMPRIS SOUS LEURS FORMES MULTIPLES ET INTER-RELIÉES

Nous jouerons un rôle prédominant dans le travail des Nations Unies sur les discriminations et les inégalités socio-économiques, en particulier dans le contexte de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, lequel fournit un cadre d'ensemble pour combattre les discriminations, les exclusions et les inégalités structurelles à l'intérieur des pays et entre les pays. Nous aiderons les équipes des Nations Unies sur le terrain à garantir que l'engagement de l'Agenda 2030 soit respecté afin que « personne ne soit laissé de côté » et à se fonder sur des principes d'égalité et de non-discrimination. Nous apporterons un soutien technique à l'égard de groupes spécifiques confrontés aux discriminations, sur la base de nouvelles recherches qui examineront les dimensions des inégalités relatives aux droits de l'homme, en rapport avec des questions comme celles des politiques fiscales, de la protection sociale et des droits du travail ; et nous renforcerons la capacité du système des Nations Unies à identifier les violations potentielles et les signes avant-coureurs des discriminations et des inégalités.

RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT ET L'ÉTABLISSEMENT DES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME

32



Un manifestant fait une empreinte de main sur un canevas décrivant la protestation contre la discrimination raciale et la haine durant un rassemblement de trois jours précédant la Journée internationale pour l'Élimination de la Discrimination Raciale à Séoul, Corée du Sud, mars 2018. © EPA-EFE/YONHAP

L'État de droit et l'établissement des responsabilités dans les cas de violation des droits de l'homme jouent un rôle critique dans la prévention des violations, des conflits et de la violence, dans la construction et le maintien de la paix comme dans la réalisation d'un développement inclusif. Le coût de leur absence est évident partout dans le monde : dans les cas d'échec de la justice et

d'impunité des criminels, eu égard aux conflits dus à des griefs restés sans réponse, mais également au vu des pouvoirs oppresseurs qui jouissent d'une totale impunité. Nous avons besoin de systèmes de gouvernance dans lesquels tous ceux qui ont des responsabilités au sein d'institutions ou d'entités publiques ou privées doivent rendre des comptes en vertu de lois publiquement promulguées, appliquées à tous, contrôlées par une justice indépendante et conformes aux normes des droits de l'homme.

De nombreux pays rencontrent des difficultés à satisfaire à ces critères. Il existe des lacunes persistantes dans l'accès à la justice, en particulier pour les personnes victimes de discriminations, tandis qu'il reste beaucoup à faire pour rendre justiciables les violations des droits économiques, sociaux et culturels. Beaucoup reste à faire pour garantir que les droits économiques, sociaux et culturels puissent être légalement revendiqués et appliqués. La corruption est ancrée dans l'ensemble des domaines, y compris dans les institutions judiciaires et de contrôle de l'application des lois. Le besoin de vigilance est renforcé par la décision de certains États de combattre l'insécurité et le terrorisme par des mesures qui violent les droits de l'homme et contreviennent aux normes internationales, notamment l'interdiction absolue de la torture et les restrictions sur l'usage de la peine de mort. Ces mesures se sont révélées contre-productives et doivent être contestées.

Nous continuerons le travail avec nos partenaires pour renforcer l'État de droit et l'établissement des responsabilités pour toute violation des droits de l'homme dans le cadre des systèmes de justice et d'application des lois, et nous aurons une attention particulière envers toutes ces violations

traditionnellement négligées telles que celles concernant les droits économiques et socioculturels et les crimes sexistes. Nous irons au-delà pour chercher à créer des conditions dans lesquelles les gens puissent influencer significativement sur les décisions politiques qui affectent leur vie, ou les contester, comme un moyen d'assurer une bonne gouvernance et le contrôle des responsables. Nous œuvrerons au sein du système des Nations Unies pour assurer le soutien et la coordination appropriés à ses engagements de garantir que des comptes soient rendus et de renforcer l'État de droit.

Sur la période 2018-2021, aux côtés de nos partenaires, nous travaillerons à ce que :

LES LOIS, LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES, SE PRÉOCCUPENT TOUJOURS PLUS DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME SURVENANT DANS LE CADRE DES SYSTÈMES DE JUSTICE ET D'APPLICATION DES LOIS, LES PRÉVIENNENT ET LES RÉDUISENT

Nous plaiderons pour des systèmes d'administration de la justice conformes au droit international en matière de droits de l'homme, entre autres par des défenses amicus et le suivi de procès. À travers des suivis et des rapports, des formations et des argumentaires, nous chercherons à renforcer les cadres des politiques institutionnelles et les mécanismes de responsabilité afin d'accroître la protection des droits de l'homme dans le contexte du contrôle de l'application des lois, en particulier en ce qui concerne la privation de liberté, l'usage de la force, la prévention de la torture et des mauvais traitements. Nous développerons un plaidoyer stratégique et des partenariats pour promouvoir

l'abolition de la peine de mort et, en attendant l'abolition, des moratoires et une adhésion accrue aux normes des droits de l'homme. Enfin, nous nous engagerons stratégiquement, y inclus par la recherche, le soutien technique et le plaidoyer, à ce que soient traitées les implications en termes de droits de l'homme des réponses à la criminalité transnationale du type terrorisme, trafic de drogue et trafic d'êtres humains.

DES MÉCANISMES NATIONAUX RENFORCÉS APPORTENT DES RÉPARATIONS AUX VICTIMES ET FASSENT QUE DES COMPTES SOIENT RENDUS POUR TOUTE VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS DES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Nous apporterons notre soutien au renforcement des autorités judiciaires indépendantes et des mécanismes de supervision aussi bien qu'aux programmes d'assistance juridique et de protection des témoins ; nous assurerons des formations pour les institutions judiciaires et les autorités administratives ; nous plaiderons pour l'instauration de mécanismes pour plaintes individuelles dans les institutions nationales des droits de l'homme ; et nous promouvrons la ratification du Protocole optionnel au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Nous aiderons la société civile et les organismes de contrôle indépendants à chercher justice dans les cas touchant aux droits économiques, sociaux et culturels.

LES SYSTÈMES JUDICIAIRES ENQUÊTENT PLUS EFFICACEMENT SUR LES CRIMES SEXISTES ET ENGAGENT DES POURSUITES

Nous aiderons les autorités judiciaires à améliorer leur compréhension des critères internationaux concernant les crimes sexistes, à enquêter sur de tels crimes et à les poursuivre, ainsi qu'à mettre en œuvre des programmes de réparation au bénéfice des survivants ; de plus, nous encouragerons l'adoption de procédures attentives aux préjugés sexistes afin de renforcer la participation des victimes aux processus judiciaires. Nous soutiendrons les enquêtes, les rapports sur de tels crimes ainsi que les poursuites stratégiques devant les tribunaux nationaux et régionaux. Nous formerons la société civile à plaider pour que les responsables de crimes sexistes rendent des comptes ; et nous soutiendrons le développement, la promotion et l'application de nouvelles normes ou lignes directrices.

LES ÉTATS PRENNENT DES MESURES POUR GARANTIR QUE LEURS PROCESSUS DE DÉCISION, LEURS POLITIQUES ET LEURS ACTIONS SOIENT PLUS TRANSPARENTS, ET QUE LE PUBLIC AIT ACCÈS À L'INFORMATION POUR L'ÉTABLISSEMENT DES RESPONSABILITÉS

Nous mènerons des recherches, élaborerons une politique et une communication stratégique pour que l'importance de la transparence et de l'accès à l'information comme composantes-clés de la responsabilité soit mieux comprise ; nous renforcerons la capacité des institutions nationales et des organismes de supervision des droits de l'homme à décider des critères de la transparence et de la liberté d'information et à les appliquer ; et nous travaillerons au sein du système des Nations Unies à renforcer les politiques dans ce domaine.

**LES NATIONS UNIES PLACENT LES
DROITS DE L'HOMME AU CŒUR DE
LEURS EFFORTS EN FAVEUR DE L'ÉTAT
DE DROIT, DE LA JUSTICE, DU CONTRE-
TERRORISME ET DE L'ÉTABLISSEMENT
DES RESPONSABILITÉS**

35

Nous soutiendrons les programmes des Nations Unies qui renforcent l'État de droit, notamment par les réformes législatives et un soutien aux politiques et aux institutions de justice et de sécurité, en garantissant leur ancrage dans la législation des droits de l'homme. Nous contribuerons à l'élaboration de politiques et de directives pour les mécanismes des droits de l'homme et de justice que les organes intergouvernementaux des Nations Unies ont établis, afin de collecter, d'analyser et de sauvegarder des éléments devant servir dans les processus judiciaires. Nous aiderons le Bureau de lutte contre le terrorisme à incorporer les droits de l'homme dans ses politiques et ses programmes, y compris dans une perspective de genre. Nous accroîtrons les partenariats et développerons le conseil pratique sur les politiques concernant la drogue et leur conformité aux droits de l'homme. Nous renforcerons les mécanismes de l'obligation à rendre des comptes des Nations Unies, y compris les mécanismes et les processus destinés à prévenir et à traiter les violations commises par, ou attribuées à, des membres du personnel.



ÉTENDRE LA PARTICIPATION ET PROTÉGER L'ESPACE CIVIQUE

36



Après avoir voté, des jeunes gens montrent leurs doigts tachés d'encre, Inde, avril 2014.

©EPA/PIYALADHIKARY

La participation à la vie publique des détenteurs de droits et des organisations qui les représentent est un principe fondamental des droits de l'homme. Elle améliore l'efficacité des systèmes politiques ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. L'espace de la société civile est une question liminaire, non seulement pour les droits de l'homme, mais aussi pour le développement et la paix ainsi que pour la sécurité en général. Quand la société civile est partie aux discussions, l'élaboration

des politiques est mieux informée, plus efficace et plus solide. Chaque avancée dans la protection de l'espace civique a des retombées positives sur les communautés et les individus, et sur leurs droits.

L'espace civique et la participation de la société civile apportent une contribution essentielle à la prévention efficace des conflits et à la lutte contre l'impunité et la corruption. Emprisonner ceux qui critiquent et répriment toute contestation pacifique ne rend aucunement la société plus sûre, au contraire, cela pousse les opinions légitimes et constructives à la clandestinité tout en aggravant les griefs. La liberté de critiquer les politiques du gouvernement et d'exiger qu'il rende des comptes accélère l'innovation et le progrès économique.

Pourtant, dans le monde entier, les acteurs de la société civile, y compris ceux qui coopèrent avec les Nations Unies, font face à une contre-offensive. Les attaques contre les défenseurs des droits de l'homme, y compris les militants écologiques, se poursuivent et, dans de nombreux endroits, s'aggravent. Les inégalités et la discrimination comptent parmi les principaux obstacles à l'exercice du droit à la participation. Déjà limité, l'espace laissé aux groupes historiquement marginalisés ne fait que diminuer. Alors que les nouvelles technologies et l'inter-connectivité ont favorisé la croissance des réseaux de la société civile, y compris par-delà les frontières, elles ont aussi fourni de nouvelles excuses pour contrôler les mouvements et l'expression de la société civile, souvent sous des prétextes de sécurité.

Au cours de la période 2018-2021, nous travaillerons à protéger l'espace civique et ceux qui se battent pour les droits de l'homme ; à renforcer le suivi de l'espace civique et à ce que son rôle soit

publiquement reconnu ; et à donner toute leur place aux questions de l'espace civique dans le système des Nations Unies. Ensemble avec nos partenaires, nous travaillerons à ce que:

LES LOIS, LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES PROTÈGENT L'ESPACE CIVIQUE, NOTAMMENT DIGITAL, ET QUE L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL ÉVOLUE LA SOCIÉTÉ CIVILE SOIT DE PLUS EN PLUS SÛR ET FAVORABLE

Nous soutiendrons l'adoption et la mise en œuvre de lois et de politiques qui protègent l'espace civique et le droit d'y participer. Nous favoriserons le dialogue et la participation à l'élaboration de lois et développerons des lignes directrices pour une application effective du droit à la participation qui viseront, entre autres, les villes et les gouvernements locaux. En parallèle et avec nos partenaires, nous résisterons aux tentatives de restreindre l'espace civique et nous aiderons les acteurs de la société civile à entamer des poursuites et obtenir justice. Étant donné que la participation à l'espace civique se fait de plus en plus dans le monde virtuel, nous plaiderons également pour l'application du cadre des droits de l'homme à l'espace digital.

LE SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET LES MÉCANISMES NATIONAUX, RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX FOURNISSENT, EN TEMPS UTILE, UNE PROTECTION ACCRUE ET EFFICACE AUX ORGANISATIONS ET AUX INDIVIDUS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE (Y COMPRIS CONTRE LES REPRÉSAILLES)



Des étudiants de l'École Intermédiaire de Dudley à Suva, Îles Fidji, participant à une session d'information sur les droits de l'homme organisée par le HCDH. © OHCHR

Nous argumenterons avec nos partenaires en faveur d'une protection renforcée des individus et des groupes en danger, et nous travaillerons dans le même objectif avec le système des Nations Unies et les mécanismes internationaux des droits de l'homme. Nous suivrons les cas de violation des droits de l'homme à l'encontre des acteurs de la société civile et nous en rendrons compte, notamment dans le cas de représailles visant des personnes coopérant sur les droits de l'homme avec les Nations Unies; et nous travaillerons à ce que de bonnes pratiques soient adoptées et poursuivies. Nous nous efforcerons d'accroître la capacité des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies à protéger tous les acteurs de la société civile, et de mobiliser des partenaires n'appartenant pas à la sphère des droits de l'homme pour nous y aider.

LES ENTREPRISES ET CEUX QUI ÉLABORENT LES POLITIQUES, AINSI QUE LE PUBLIC DANS SON ENSEMBLE, RECONNAISSENT DE PLUS EN PLUS L'IMPORTANCE DE L'ESPACE CIVIQUE ET LE SOUTIENNENT

Nous collecterons les éléments montrant l'importance de l'espace civique et de la participation, et nous contesterons les discours négatifs sur les droits de l'homme; nous élaborerons des messages ciblés sur l'importance de l'espace public et nous promouvrons la reconnaissance publique de la légitimité et de la contribution des défenseurs des droits de l'homme. Nous toucherons de nouveaux publics et useront de notre capacité à organiser des réunions pour construire le soutien à l'espace civique et à la participation.

SOIT RENFORCÉE L'ASSISTANCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX VICTIMES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Nous allons accroître nos efforts pour renforcer les Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture et la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, qui viennent en aide aux victimes par le relais de soutiens financiers aux acteurs de la société civile. Nous ferons mieux connaître leur travail; simplifierons les processus pour solliciter le soutien des Fonds; développerons les partenariats avec les médecins,

les psychologues, les travailleurs sociaux, les avocats et les autres groupes professionnels concernés, y compris les associations médicales nationales et les associations du barreau ; nous élaborerons des outils de formation sur les réparations et les réhabilitations, fondés sur l'expérience des organisations.

UN SUIVI PLUS SYSTÉMATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ESPACE CIVIQUE SOIT MIS EN PLACE, AINSI QUE LES MENACES AUQUEL IL FAIT FACE

Nous soutiendrons les efforts de surveillance mondiale concernant l'environnement favorable à l'espace civique et y participerons. Nous faciliterons la collecte et l'échange des données pertinentes, via des plateformes en ligne et la mise en œuvre de l'indicateur 16.10.1 des ODD (nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme). Dans ce contexte, nous améliorerons les méthodologies de collecte de données sur l'espace civique, en ligne et hors ligne ; nous construirons des réseaux incluant des partenaires non traditionnels ; et nous encouragerons les Nations Unies à soutenir la défense de l'espace civique.

LA VOIX DES GENS AFFECTÉS PAR LES DÉCISIONS, EN PARTICULIER LES VICTIMES ET CEUX QUI FONT FACE À DES DISCRIMINATIONS, SOIT PLUS CLAIREMENT ENTENDUE

Nous plaiderons pour la participation de la société civile aux processus de décision à tous les niveaux et dans différents domaines, notamment en matière de développement, de paix et de sécurité, d'environnement et de corruption. Cela aidera à construire des alliances plus solides autour de l'espace civique avec des groupes spécialisés de la société civile. Nous encouragerons l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des médias sociaux afin de favoriser des consultations élargies. Nous aiderons les détenteurs de droits à se former et leurs organisations à participer effectivement aux processus de décision, et nous plaiderons en faveur de leur participation dans le but de favoriser le dialogue entre l'ensemble des mouvements. Dans ce contexte, nous efforcerons d'assurer un équilibre entre les sexes et d'impliquer davantage les jeunes.

LA RECONNAISSANCE PUBLIQUE DE LA CONTRIBUTION DES DROITS DE L'HOMME ET DE L'ÉTABLISSEMENT DES RESPONSABILITÉS COMME RÉPONSES EFFICACES À LA VIOLENCE, Y COMPRIS AU TERRORISME ET À L'EXTRÉMISME VIOLENT, AUGMENTE

Nous rassemblerons des preuves, y compris des données, exemples, récits de résilience qui montrent comment les droits de l'homme contribuent à apporter des réponses efficaces au terrorisme et à l'extrémisme violent. Nous lancerons des campagnes publiques, aiderons les parties prenantes à utiliser ces éléments dans leurs propres plaidoyers, et formerons des partenariats stratégiques pour diffuser notre message et atteindre ainsi de nouveaux publics.

40

‘ÉVOLUTIONS’ DE NOS **PILIERS** POUR ACCROÎTRE LEUR PERTINENCE

Surface asséchée d'un réservoir d'eau dans les environs de Bhopal, Inde, 15 mai 2018. De larges pans du Madhya Pradesh, le plus vaste État de l'Inde, sont confrontés à une grave crise alors que les réserves d'eau s'assèchent du fait de pluies saisonnières peu abondantes. © EPA-EFE/HARISH TYAGI.





Afin d'accroître l'impact en matière de droits de l'homme, nous chercherons également à modifier notre approche globale afin d'obtenir plus de cohérence dans tout ce que nous entreprenons, quel que soit l'endroit. À cette fin, dans chacun de nos six Piliers, nous mettrons l'accent sur quatre domaines. Dans les faits, ces changements nous aideront à mieux unifier et concentrer nos efforts d'un Pilier à l'autre et au sein de chacun d'eux, de sorte à approfondir notre expertise, en tant que Bureau, à renforcer nos partenariats et à augmenter nos résultats en faveur des droits de l'homme.

Au cours de la période 2018-2021, nous intensifierons notre travail afin de :

PRÉVENIR LES CONFLITS, LA VIOLENCE ET L'INSÉCURITÉ

Le Secrétaire Général a appelé le système des Nations Unies à faire davantage pour prévenir le déclenchement des crises et des conflits. Le système des droits de l'homme a été créé dans cet objectif : en réponse à la guerre et pour prévenir de futures guerres. Il a un rôle spécial à jouer pour prévenir l'escalade de la violence. Lorsque les conflits et l'insécurité augmentent, l'incidence des violations des droits de l'homme s'accroît. Ainsi, les sociétés qui respectent les droits de l'homme bénéficient d'un niveau moindre de violence et d'insécurité du fait qu'elles sont plus inclusives et traitent les injustices par des voies pacifiques.

Au cours des quatre prochaines années, nous œuvrerons à améliorer la contribution des droits de l'homme aux efforts pour prévenir les conflits,

la violence et l'insécurité, et à montrer le rôle significatif des inégalités, de l'impunité et des discriminations, dans le déclenchement des conflits.

Nous rassemblerons les informations relatives aux droits de l'homme pour permettre les alertes précoces et l'analyse des risques, rassemblerons les éléments démontrant comment les droits de l'homme contribuent à prévenir les conflits, et travaillerons à la création d'une culture de la prévention instruite des droits de l'homme et des recommandations des mécanismes des droits de l'homme. Nous appliquerons les normes des droits de l'homme et les recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme pour identifier, affronter et surmonter les défis de la prévention.

ÉTENDRE L'ESPACE CIVIQUE

La participation des individus à la vie publique nécessitant un espace civique élargi est essentielle. En son absence, il n'y a pas de droit humain qui soit effectivement promu, exercé ou dont on jouisse pleinement. Il est impossible de protéger durablement les droits de l'homme si les médias, les entreprises, les différentes professions, les organisations de la société civile, les communautés et les individus ne peuvent s'exprimer librement, s'organiser, manifester pacifiquement, ni même obtenir ou partager de l'information. Alors que l'éducation et les technologies de l'information offrent de plus en plus de possibilités de s'engager et de participer, partout dans le monde l'espace civique se réduit. Dans certaines sociétés, la société civile est confrontée à des restrictions de plus en plus importantes, tandis que les préoccupations

liées à la lutte contre le terrorisme et à la sécurité sont utilisées pour justifier de nouvelles restrictions aux libertés. Les organisations de la société civile elles-mêmes travaillent souvent dans l'isolement, méconnues du grand public et parfois ignorantes de la façon dont les droits de l'homme peuvent les aider à protéger leur travail. Et, pourtant, l'engagement en faveur de l'espace civique et de la participation est un Pilier des ODD, et l'Indicateur 16.10.1, qui est sous la responsabilité générale du HCDH, cherche spécifiquement à mesurer la violence contre les acteurs-clés de la société civile.

Au cours des quatre prochaines années, en mettant l'accent sur l'espace civique dans tout ce que nous faisons, nous mettrons en avant comment sa protection et son expansion aident à faire progresser les droits humains pour tous. Nous chercherons à accroître la reconnaissance publique de l'importance de l'espace civique, nous travaillerons à l'amélioration de la protection et de la légitimité de la société civile, et nous nous efforcerons de permettre aux défenseurs des droits de jouer leur rôle sans crainte, intimidation ni agression.

INSPIRER UN MOUVEMENT GLOBAL DE SOUTIEN À LA PROMOTION ET À LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Mondialement, la défense des valeurs universelles des droits de l'homme n'est ni consistante, ni vigoureuse. Les droits de l'homme sont souvent considérés comme manquant de contact avec la réalité ou, pire, comme créant des obstacles à la résolution pragmatique des problèmes qui concernent le plus les gens, tels que l'emploi et

la sécurité. Pourtant, les violations des droits de l'homme menacent le développement inclusif, la paix et la sécurité, alors que le bien-être de chacun augmente quand les droits sont respectés. Tandis que nous développons et défendons les lois et les institutions des droits de l'homme, nous avons, semble-t-il, laissé les discours négatifs envahir l'espace public.

Lois et institutions ne sont effectives que pour autant qu'elles bénéficient d'un soutien public. Pour contrer les discours opposés aux droits de l'homme, changer les comportements et gérer les changements radicaux dont les sociétés font l'expérience, nous avons besoin de sortir de nos zones de confort et de nous impliquer auprès d'un plus large public – les gens qui sympathisent avec les droits de l'homme mais restent inactifs, qui les soutiennent mais ne savent pas concrètement quoi faire, ou même qui s'y opposent sur la base de fausses informations.

Au cours des quatre prochaines années, dans tout ce que nous entreprendrons, nous chercherons à inspirer un mouvement global de soutien aux droits de l'homme. Nous encouragerons la compréhension et le soutien publics envers les valeurs des droits de l'homme, y compris des droits des femmes, au travail et dans les écoles, dans les foyers comme dans la vie publique. Nous établirons des partenariats touchant de nouveaux publics et ouvrirons un dialogue qui puisse inspirer et mobiliser les gens à défendre et promouvoir les droits. Afin de transmettre, partager et promouvoir les valeurs centrales des droits de l'homme, nous communiquerons de manière plus élaborée mais toujours inclusive, où l'écoute et le dialogue seront valorisés.

EXPLORER LES ENJEUX CONTEMPORAINS EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME.

44

Bon nombre de défis complexes auxquels le monde est confronté ont aussi des dimensions critiques relevant des droits de l'homme qui, si elles sont mal perçues ou comprises, entraveront les efforts visant à trouver des solutions fondées sur ces droits. Pour cette raison, au cours des prochaines années, nous nous concentrerons également sur les nouvelles frontières des droits de l'homme, touchant notamment à des questions dont les liens avec ces droits sont mal compris ou mal documentés.

Les enjeux contemporains sur lesquelles nous allons nous concentrer sont : le *changement climatique*, *l'espace digital*, *l'inégalité*, *la corruption* et *les migrations*.¹

Nous réexaminerons tout notre travail à la lumière de ces enjeux contemporains. Nous travaillerons avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme pour repérer les occasions de combler des vides dans la protection. Nous en explorerons les implications dans le cadre du développement et dans celui de la paix et de la sécurité, et nous travaillerons à donner vie aux principes de responsabilité, de participation et de non-discrimination dans le contexte de ces questions.

Notre objectif, au cours des quatre prochaines années, est d'augmenter l'expertise des droits de l'homme sur ces enjeux contemporains, d'explorer leurs dimensions

relevant des droits de l'homme et d'appeler à des solutions conformes aux droits de l'homme, qui mettront l'accent sur la participation des personnes affectées.

- **Le changement climatique**

La dégradation environnementale et le changement climatique affectent de plus en plus la vie des personnes, menaçant leurs droits humains, y compris leurs droits à l'eau et au système sanitaire, au logement, à l'alimentation, à la santé et au développement. Ceux qui en sont le moins responsables paient le prix le plus fort. *Conformément à l'Agenda 2030, notre objectif est d'aider les droits humains à contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le changement climatique, de telle sorte que des mesures d'adaptation et des solutions soient mises en œuvre par les communautés affectées avec un réel rendu de compte.*

- **L'espace digital et les technologies émergentes**

La technologie offre des opportunités sans précédent. Elle impulse un vaste changement social et fournit des solutions au stress environnemental. Cependant, si les droits de l'homme ne sont pas pris en compte alors même que les innovations sont mises en œuvre, celles-ci vont soulever de nouveaux et inquiétants défis. L'accès inégal aux technologies face à des algorithmes de plus en plus puissants, contribue de manière significative à la discrimination et à l'inégalité. L'espace digital soulève de nombreuses questions difficiles notamment en

¹ Cette liste est ouverte. Nous la réviserons périodiquement à la lumière des nouveaux développements.

rapport avec la vie privée, la liberté d'expression, le discours de haine, la discrimination, la violence et l'exploitation (y compris des enfants) et la violence sexuelle. L'émergence de puissantes entreprises technologiques remet en question la capacité des États et exige la mise en place de nouvelles stratégies afin d'assurer la protection des droits de l'homme. *Notre objectif est de mieux comprendre la sphère digitale, de contribuer aux efforts pour garantir que les droits de l'homme y soient respectés et protégés, et d'aider les sociétés usant de la technologie à reconnaître et à assumer leurs responsabilités quant au respect des droits de l'homme, en lien avec les Principes directeurs.*

- **La corruption**

La propagation de la corruption a des effets corrosifs profonds sur les institutions d'État et leur capacité à protéger les droits de l'homme. Elle détourne les deniers publics, handicape les budgets publics de santé, d'éducation et d'autres services essentiels, et détruit la confiance dans le gouvernement, les institutions judiciaires et les élections. Les efforts pour arrêter la corruption et pour protéger les droits de l'homme se renforcent mutuellement vu qu'ils exigent, les uns comme les autres, responsabilité, participation et transparence. *Nos objectifs consisteront à continuer d'expliquer comment les droits de l'homme peuvent soutenir la lutte contre la corruption, et à promouvoir leur potentiel dans ce combat.*

- **Les inégalités**

Les inégalités, à l'intérieur des pays et entre eux, ont atteint de tels niveaux qu'elles déstabilisent les économies et les systèmes politiques, minent la

résilience, condensent les injustices et sèment les graines des révoltes sociales et des conflits violents. L'Agenda 2030 nous aide à faire conceptuellement le lien entre les dimensions matérielles de l'inégalité et les motifs de discrimination interdits. Cela offre une occasion de remettre en question, au nom des droits de l'homme, les formes structurelles de discrimination, d'exclusion et d'inégalité. *Notre objectif est d'aider à montrer que les politiques qui renforcent les inégalités font le lit de la discrimination et sapent les droits de l'homme, et que les inégalités qui existent dans les pays et entre les pays sont une question de droits de l'homme.*

- **Les migrations**

La migration est une pratique aussi ancienne que l'existence de l'humanité mais aujourd'hui elle est aussi une conséquence humaine des asymétries économiques, sociales et démographiques persistantes, à l'intérieur des pays et entre eux. Alors que les contrôles des migrations deviennent de plus en plus restrictifs, les déplacements de nombreux migrants, au sein et au-delà des frontières, deviennent de plus en plus dangereux. De plus en plus de migrants se retrouvent dans des situations de vulnérabilité, exposés à la discrimination, à la haine, aux trafics, à l'exploitation et à la violence. Une protection efficace de leurs droits humains, peu importe où ils se trouvent ou pourquoi et comment ils se déplacent, doit être une préoccupation centrale si nous voulons que « personne ne soit laissé de côté ». *Notre objectif est de travailler avec le Compact Global sur la Migration pour faire en sorte que les droits humains de tous les migrants soient mieux compris, reconnus, respectés et protégés, au-delà de la mise en œuvre des engagements dudit Pacte.*

46

METTRE EN AVANT LES FEMMES, LES JEUNES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES



Au Nicaragua, près de 2500 personnes ont participé à une course et un rallye pour le droit des filles à vivre sans violence, octobre 2015. ©EPA/JORGE TORRES



Alors que nous travaillerons durant ces quatre prochaines années à combattre la discrimination sous toutes ses formes, nous mettrons en lumière les problèmes des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, quelle que soit leur identité. Ces populations sont des agents de changement constructifs, pourtant leur potentiel est souvent méconnu. Elles sont particulièrement affectées par l'instabilité économique et l'insécurité, ainsi que par la marginalisation et l'exclusion, qu'il s'agisse, par exemple, de membres de minorités religieuses ou ethniques, de peuples autochtones ou de personnes d'ascendance africaine ou de migrants. Un accent intersectoriel sur les femmes, les jeunes et les personnes handicapées est essentiel à nos efforts visant à aider les États à mettre en application les Objectifs du Développement Durable et l'engagement à ce que « personne ne soit laissé de côté ».

- **Les femmes**

À l'échelle mondiale, l'inégalité entre les genres est en régression. Cependant, les progrès sont lents, inégaux et non linéaires. Alors que les inégalités en matière de santé et d'éducation se résorbent, la participation des femmes à la vie économique, publique et politique, est à la traîne. De plus, les progrès sont souvent suivis de contrecoups et de régressions. Dans certains pays, des lois et des politiques régressives, en particulier à l'égard des droits sexuels et de santé reproductrice, se combinent avec les résistances à l'égalité des genres et les pratiques néfastes impunies et menacent les progrès qui ont pu être faits. Les droits des femmes doivent être prioritaires. Les nouveaux mouvements luttant contre la violence sexiste et pour les droits des femmes offrent autant d'occasions et viennent compléter les efforts constants des groupes pour les droits des femmes, sur le terrain et à travers le monde entier, dans le combat contre les discriminations et les violences.

- **Les jeunes**

La démographie mondiale a changé. Il y a plus de jeunes et d'adolescents en vie aujourd'hui qu'il n'y en a jamais eu dans l'histoire humaine. De plus en plus éduqués et en meilleure santé que les générations précédentes, ils ont accès à plus d'information, à de nouvelles technologies et de plus vastes réseaux sociaux qui peuvent être utilisés pour la promotion et la protection des droits de l'homme. En même temps, la vaste majorité des jeunes vivent dans les pays les plus pauvres, ceux qui sont le plus exposés au changement climatique et le plus affectés par les conflits. Les jeunes ont toujours été aux commandes du changement social, économique et politique. Nous devons œuvrer à ce que les droits de l'homme leur apparaissent plus pertinents et plus utiles dans leur combat pour la dignité, d'eux-mêmes et de leurs communautés. Nous devons développer des outils et des compétences à même de nous permettre d'attirer les jeunes et de les soutenir alors qu'ils promeuvent des changements positifs pour les droits de l'homme.

- **Les personnes handicapées**

sont confrontées à la discrimination de multiples manières. Elles sont fréquemment exclues de l'emploi, n'ont qu'un accès limité aux services d'éducation et de santé, et sont souvent bloquées quand elles veulent participer à la vie publique et politique. D'un bout à l'autre du système multilatéral, notamment aux Nations Unies, les efforts entrepris pour inclure les personnes handicapées, ou pour agir d'une manière qui ait du sens pour elles, demeurent minces. Le handicap reste une question marginale au sein même du mouvement des droits de l'homme. Il est grand temps de changer cette situation.



La veille de la Journée des personnes handicapées, des militants se rassemblent à Séoul, Corée du Sud, afin de sensibiliser le public sur les droits des personnes handicapées, avril 2018. ©EPA-EFE/ YONHAP

CHANGER NOTRE MODE DE FONCTIONNEMENT

Une équipe d'agents des droits de l'homme des Nations Unies en route vers une communauté éloignée en Colombie. © OHCHR





Nous devons réaligner et renforcer notre organisation interne si nous voulons réussir à atteindre des résultats en faveur des droits de l'homme, à travers les Piliers et dans le cadre des évolutions prévues.

Notre personnel est le fondement de tout ce que nous faisons et il est essentiel de maintenir sa confiance et son respect, ainsi que son engagement envers une performance de qualité supérieure. En outre, la dynamique des environnements en changement à l'intérieur desquels nous opérons nous oblige à améliorer la qualité et la réactivité de nos méthodes de travail et à réajuster nos politiques et nos procédures en fonction de nos valeurs fondamentales et en pleine conformité avec les normes des Nations Unies.

Durant les quatre prochaines années, afin d'œuvrer effectivement et efficacement, en cohérence avec nos valeurs et nos obligations, à un plus grand impact des droits de l'homme, nous nous concentrerons stratégiquement sur les dimensions opérationnelles suivantes :

I. DIRIGER AVEC ET POUR NOS COLLÈGUES

Il nous faut, et nous le voulons, un Haut-Commissariat plus inclusif et divers, fondé sur un même sentiment d'appartenance pour tous les membres du personnel quels que soient leur identité,

leur poste de travail, leur grade ou leur fonction. Nous devons diriger et gérer nos opérations pour et avec nos collègues de manière à porter nos résultats à un niveau d'excellence, à user de nos ressources de la façon la plus effective et efficace, et à être plus responsables envers ceux pour lesquels nous travaillons.

Sur la période 2018-2021, ensemble en tant que Haut-Commissariat, nous travaillerons :

- **à ce que le potentiel de notre personnel s'exprime et que tous bénéficient des outils de gestion des talents et des carrières**

À cette fin, nous renforcerons les offres de formation et de soutien aux carrières pour notre personnel, en lien avec nos résultats. Nous permettrons aux directeurs de diriger et aux leaders de conduire l'action, en investissant dans le soutien aux talents de leadership. Nous renforcerons la gestion des ressources humaines en simplifiant les procédures, en standardisant l'équité dans les conditions de travail, en améliorant le traitement des plaintes et en établissant une procédure rapide de déploiement en cas d'urgence.

- **à placer le respect de la diversité, de l'inclusion et de l'égalité des sexes au cœur de notre culture organisationnelle**

Nous promovons un environnement de travail plus équitable pour tous, appliquerons la Stratégie Dignité au Travail et améliorerons nos communications internes. Nous établirons des procédures de mesure des responsabilités plus transparentes et plus solides et nous nous donnerons des objectifs énergiques en termes de contrôle de notre progression, alignés sur la Stratégie sur la parité entre les sexes du Secrétaire général.

- **à ce que les décisions stratégiques soit prises en temps utile, basées sur les faits et ancrées dans une gestion basée sur les résultats**

Nous ferons en sorte que notre direction et notre gestion soient centrées sur les personnes, inclusives et sources d'inspiration, et qu'elles stimulent le sentiment d'un engagement partagé et d'un but commun. Nous accroîtrons l'efficacité et l'efficacité de nos processus de décision internes afin de favoriser notre attention sur le terrain et de rapprocher la prise de décision du lieu de nos opérations. En informant et en consultant le personnel sur les décisions qui l'affectent, nous renforcerons le contrôle et l'évaluation des résultats et développerons de solides cadres de gestion des risques.

- **à renforcer l'usage responsable et efficace de nos ressources, en nous appuyant sur des techniques efficaces**

Nous améliorerons le soutien administratif et programmatique du Haut-Commissariat dans son ensemble, y inclus à nos bureaux sur le terrain, renforcerons les fonctions de gestion des programmes et nous assurerons que les outils des technologies de l'Information et les plateformes de partage de l'information soient accessibles à tous. Nous augmenterons la fourniture d'information exacte et pertinente sur le revenu, le budget de dépenses, les ressources humaines et les voyages, en appliquant dans son intégralité le système administratif des Nations Unies.

II. STIMULER L'INNOVATION ET FAIRE UN USAGE PLUS DYNAMIQUE DU SAVOIR

Dans un monde en changement constant, l'innovation est un élément essentiel d'une gestion réussie du savoir. Nous voulons mettre au point et expérimenter des façons pionnières d'apprendre et nous devons construire, partager et appliquer les connaissances qui ajouteront de la valeur et généreront du changement. Nos partenaires nous veulent à l'avant-garde de l'innovation pour les droits de l'homme, triant et approuvant de nouvelles idées, technologies et autres outils des droits de l'homme.

54

Au cours de la période 2018-2021, ensemble, nous travaillerons à ce que :

- **notre savoir soit utilisé de manière plus stratégique, et que le Haut-Commissariat se positionne comme une source de premier plan pour une information sur les droits de l'homme impartiale, exacte et pertinente**

Nous adopterons une stratégie de gestion de l'information et du savoir pour l'ensemble du Haut-Commissariat, que nous soutiendrons par une stratégie de communication interne et externe, et nous incorporerons les fonctions qui y sont associées dans les plans opérationnels. Nous ferons en sorte que les connaissances essentielles soient accessibles à tous, que le personnel qui nous rejoint ait accès aux connaissances appropriées, et que nous ne perdions pas toutes celles de ceux qui nous quittent.

- **l'innovation soit encouragée et que les initiatives probantes soient mises en œuvre**

Nous rechercherons les idées innovantes et nous les favoriserons en établissant des cadres non hiérarchiques, en offrant des incitations à la créativité et en exemplifiant et célébrant le travail innovateur. Nous maximiserons l'usage des technologies au profit du travail pour les droits de l'homme et nous établirons et maintiendrons des partenariats appropriés à cette fin.

III. ACCROÎTRE LE SOUTIEN AUX DROITS DE L'HOMME PAR LA COMMUNICATION ET LE PARTENARIAT

Le Haut-Commissariat a un vaste éventail de partenariats de travail avec les acteurs locaux, régionaux et internationaux. Ces partenariats jouent un rôle essentiel dans la recherche d'un impact à grande échelle et durable sur les droits de l'homme. Dans la période à venir, nous ferons l'effort délibéré d'approfondir et d'élargir nos partenariats, en ayant en vue, au-delà des partenaires qui peuvent nous aider, ceux que nous pouvons aider.

Pour nous positionner comme un partenaire de choix, il nous faut savoir communiquer. Bien que nous ayons renforcé nos capacités dans ce domaine, le HCDH reste moins largement reconnu que les autres organismes des Nations Unies. En outre, plus nous dirons ce que nous avons à dire de manière visible et plus nous défendrons efficacement notre cause en matière d'investissement. Ceci est particulièrement important du fait que le Haut-Commissariat est chroniquement dans l'incapacité de répondre aux demandes que les États Membres lui adressent².

² Rien qu'en 2017, le Haut-Commissariat a dû décliner 12 demandes d'États membres pour une assistance locale, en raison de manque de fonds.

Au cours des années 2018-2021, ensemble, nous travaillerons :

- **à élargir et diversifier notre réseau de partenaires institutionnels, à échanger les expertises, les rayons d'action et les ressources, afin d'en maximiser les bénéfices pour les droits de l'homme**

En donnant des objectifs plus clairs à nos partenariats et en suivant le cadre de diligence voulue pour garantir qu'ils 'ne portent pas atteinte' aux droits de l'homme, nous créerons l'environnement nécessaire pour les élargir afin d'étendre notre rayon d'action, notre expertise et nos ressources. Nous formerons également le personnel à initier et gérer des partenariats partout dans le monde sur divers sujets.

- **à ce que notre impact et nos messages fassent l'objet d'une communication efficace**

Nous organiserons notre communication pour être visibles, plaider, mobiliser et éduquer, en construisant cette capacité à la fois sur le terrain et à New York, sur les médias sociaux, les médias audio-visuels, et dans la traduction. Nous réviserons l'image du HCDH en fonction des résultats que nous voulons atteindre. En communiquant plus clairement avec des publics élargis, nous travaillerons à mieux comprendre leurs attentes et à utiliser des outils de communication, plateformes

et messageries appropriés, pour 'dire ce que nous avons à dire' d'une manière qui suscite le soutien du public, y compris financièrement.

- **à ce que le Haut-Commissariat bénéficie de plus de soutien et d'investissement, avec des donateurs exprimant leur confiance dans la valeur créée par leur investissement**

Nous renforcerons nos relations avec les États Membres afin d'augmenter le budget régulier du Haut-Commissariat et nous nous engagerons plus avant auprès des donateurs actuels et potentiels: nous chercherons à élargir la base de nos donateurs parmi les États Membres et les acteurs non traditionnels, améliorerons notre approche de la mobilisation des ressources et construirons les capacités et compétences qui s'ensuivent. Nous rechercherons dans l'environnement des modèles innovants de financement et viserons à améliorer la communication sur notre impact en faveur des droits de l'homme.

LES OBJECTIFS POUR 2018-2021

56

Le type de résultats auxquels nous contribuons	Ce à quoi nous devrions avoir contribué en coopération avec nos partenaires d'ici 2021
<p>Les lois et les politiques des États promeuvent et protègent les droits de l'homme de tous les individus sous leur juridiction.</p>	<p>Dans 63 pays*, les lois et les politiques auront significativement accru la protection et la promotion des droits de l'homme dans certains domaines spécifiques.</p>
<p>Les institutions d'État, les acteurs non étatiques et le secteur privé promeuvent, protègent et respectent les droits de l'homme.</p>	<p>Dans 35 pays*, les institutions des droits de l'homme auront établi ou renforcé leur conformité aux normes internationales (Principes de Paris).</p>
<p>Les institutions d'État, les acteurs non étatiques et le secteur privé promeuvent, protègent et respectent les droits de l'homme.</p>	<p>Dans 54 pays*, les institutions d'État, les acteurs non étatiques et le secteur privé auront accru leur contribution au respect, à la protection et à la promotion des droits de l'homme.</p>
<p>Des mécanismes étatiques observent la situation des droits de l'homme, identifient les violations, mènent des enquêtes appropriées, et garantissent des réparations.</p>	<p>Dans 15 pays*, des programmes d'éducation et de formation aux droits de l'homme seront institués.</p>
<p>Des mécanismes étatiques observent la situation des droits de l'homme, identifient les violations, mènent des enquêtes appropriées, et garantissent des réparations.</p>	<p>Dans 15 pays*, le droit international relatif aux droits de l'homme et la jurisprudence pertinente seront de plus en plus appliqués dans les procédures et les décisions de justice.</p>
<p>Des mécanismes étatiques observent la situation des droits de l'homme, identifient les violations, mènent des enquêtes appropriées, et garantissent des réparations.</p>	<p>Dans 46 pays*, des mécanismes de supervision, de responsabilité ou de protection seront établis ou auront amélioré leur conformité aux normes internationales des droits de l'homme.</p>
<p>Des mécanismes étatiques observent la situation des droits de l'homme, identifient les violations, mènent des enquêtes appropriées, et garantissent des réparations.</p>	<p>Dans 24 pays*, des mécanismes de justice transitionnelle auront été mis en place, ou leur conformité aux normes et critères internationaux des droits de l'homme sera renforcée.</p>
<p>Des mécanismes étatiques observent la situation des droits de l'homme, identifient les violations, mènent des enquêtes appropriées, et garantissent des réparations.</p>	<p>Dans 33 pays*, un nombre accru de cas de violation des droits de l'homme soulevés par le HCDH aura été adressé.</p>

Le type de résultats auxquels nous contribuons

La participation publique aux processus d'élaboration de politiques s'accroît, en particulier celle des femmes et des membres de groupes confrontés aux discriminations.

La communauté internationale répond effectivement aux situations et questions critiques en matière de droits de l'homme.

Les droits de l'homme sont effectivement incorporés aux politiques et programmes des Nations Unies.

Le soutien public en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme augmente.

Ce à quoi nous devrions avoir contribué en coopération avec nos partenaires d'ici 2021

Dans **35** pays*, la participation de groupes spécifiques à des processus publics sera amplifiée.

Dans **23** pays*, le recours aux systèmes nationaux de protection aura augmenté significativement.

Dans **13** pays*, la communauté internationale s'impliquera de manière objective et constructive dans les questions soulevées par le HCDH.

16 Missions de paix et missions politiques des Nations Unies auront incorporé dans leur travail les normes, critères et principes internationaux des droits de l'homme, de même que les recommandations des mécanismes des droits de l'homme.

12 opérations humanitaires auront incorporé dans leur travail les normes, critères et principes internationaux des droits de l'homme, de même que les recommandations des mécanismes des droits de l'homme.

50 équipes-pays des Nations Unies auront incorporé dans leur travail, de façon satisfaisante, les normes, critères et principes internationaux des droits de l'homme de même que les recommandations des mécanismes des droits de l'homme.

25 programmes et politiques des Nations Unies auront intégré de manière significative une approche fondée sur les droits de l'homme.

Dans **23** pays*, le discours sur certaines thématiques des droits de l'homme sera nettement amélioré.

Le type de résultats auxquels nous contribuons

Ce à quoi nous devrions avoir contribué en coopération avec nos partenaires d'ici 2021

Les États Membres et les autres acteurs pertinents (organisations régionales, SNDH, société civile, Nations Unies...) coopèrent avec les mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies.

Dans **68** pays*, des mécanismes de suivi et d'élaboration des rapports seront établis ou renforcés.

100 ratifications supplémentaires de traités sur les droits de l'homme.
Base de départ : 2233.

10 réserves à l'égard de traités internationaux des droits de l'homme auront été levées.

35% des pays auront fourni en temps utile des rapports aux organes des traités.
Base de départ : 32%.

125 pays auront émis une invitation permanente aux procédures spéciales.
Base de départ : 118.

Dans **63** pays, les demandes de visite des procédures spéciales thématiques auront abouti.

Les gouvernements auront répondu à **60%** des communications émanant des procédures spéciales.
Base de départ : 57,6%.

50% des cas de représailles contre des personnes coopérant avec les mécanismes des droits de l'homme rapportés par le HCDH auront été traités.

Dans **51** pays, le nombre de dossiers soumis aux mécanismes des droits de l'homme aura significativement augmenté.

15 000 dossiers substantiels auront été soumis aux mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies par des institutions nationales des droits de l'homme, des organisations de la société civile et des entités des Nations Unies.

Le type de résultats auxquels nous contribuons

Ce à quoi nous devrions avoir contribué en coopération avec nos partenaires d'ici 2021

Les instruments internationaux concernant les droits de l'homme progressent.

Dans **12** zones, les instruments/normes régionaux/internationaux relatifs aux droits de l'homme auront été renforcés.

Les organismes et les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme promeuvent et protègent effectivement les droits de l'homme.

85 pays auront soumis ou mis à jour leurs documents communs essentiels.

L'harmonisation du travail des organismes des traités aura nettement progressé.

Un haut niveau de coordination entre les procédures spéciales aura été atteint.

* 'Pays' fait référence aux pays où le Bureau prévoit d'entreprendre des activités en vue d'un résultat planifié ; il ne se limite pas aux pays où le HCDH est présent.





PLAN DE GESTION DU HCDH 2018 – 2021
NATIONS UNIES DROITS DE L'HOMME

PALAIS DES NATIONS
CH 1211 GENÈVE 10 – SUISSE
T +41 22 917 92 20 F +41 22 917 90 08
OHCHR.ORG



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT